

Un chapitre précurseur à la
GALLIA PONTIFICIA

VOL. I: PROVINCE ECCLÉSIASTIQUE DE
BESANÇON

TOME 2: LES DIOCÈSES SUFFRAGANTS
LE DIOCÈSE DE BELLEY

par

BERNARD DE VREGILLE (†)

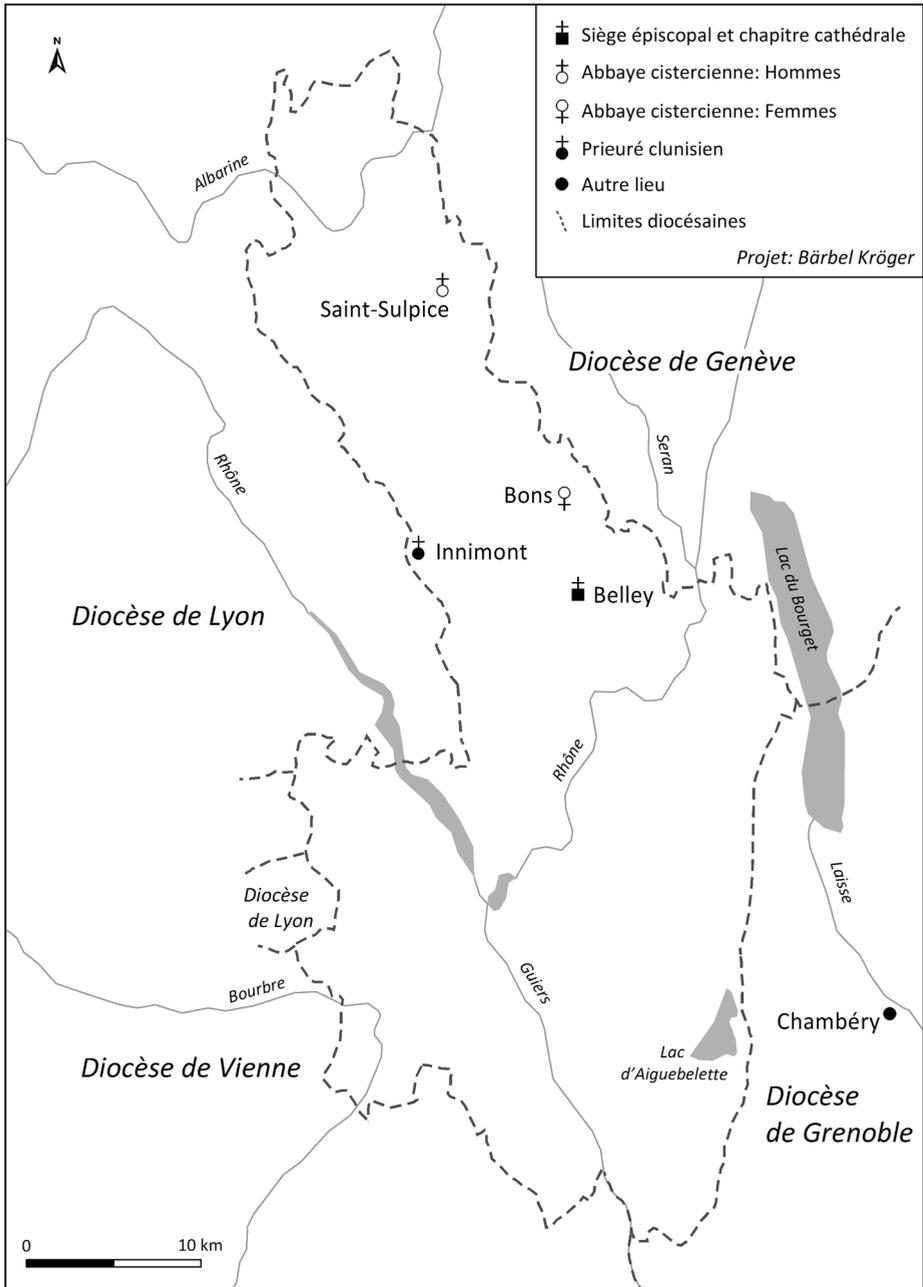
Texte revu et ajourné

par

RUDOLF HIESTAND

Table des matières

Préface	17
Bibliographie générale	20
Le diocèse et le siège épiscopal	24
Évêché	29
Chapitre cathédral de Saint-Jean-Baptiste	38
Les monastères du diocèse	41
Abbaye Saint-Sulpice	42
Prieuré Saint-Pierre d’Innimont	47
Abbaye de Bons	48
Clercs du diocèse	50
Laïcs du diocèse	51
Tableaux chronologiques	52
I. Actes pontificaux	52
II. Actes de cardinaux, légats et juges délégués	54
III. Lettres adressées au pape	55



Le diocèse de Belley et ses monastères

Préface

En 2003 le R. P. Bernard de Vregille, auteur de la partie sur l'archevêché de Besançon dans le premier volume de la *Gallia Pontificia* des *Regesta Pontificum Romanorum*, initiées en 1896 par Paul Fridolin Kehr et l'Académie des Sciences de Göttingen, a soumis un manuscrit, qui traite le diocèse de Belley, le plus petit des trois suffragants de la métropole bisontine. A ce moment-là on pouvait espérer que dans de brefs délais aussi les manuscrits sur les évêchés de Lausanne et Bâle seraient prêts pour la mise en presse. Malheureusement, neuf ans plus tard, ce moment n'est toujours pas venu. Pour cela, la commission scientifique de la Pius-Stiftung für Papsturkundenforschung a décidé de publier séparément et provisoirement à part du futur volume où il sera repris avec les ajournements nécessaires les quelques 40 pages, nées dans une étroite collaboration avec M. Dietrich Lohrmann, qui dirigeait alors la *Gallia Pontificia*, sur le diocèse de Belley, pour en faire aussi un hommage au père de Vregille, qui avait accompli il y a peu de temps ses 90 ans d'une vie dédiée à l'étude des textes et de l'histoire de l'Église, et en signe de reconnaissance pour la longue collaboration aux *Regesta Pontificum Romanorum*. Malheureusement, au moment de donner le manuscrit à l'imprimeur, nous est survenue la triste nouvelle que le R. P. de Vregille nous a quitté pour toujours. Ainsi à la gratitude s'y ajoute la douleur, qu'il ne pourra plus tenir en main ce texte, auquel il a donné tant d'attention.

Pour la présente publication ce manuscrit a été légèrement adapté aux autres volumes de la *Gallia Pontificia*, en y ajoutant aussi une bibliographie générale, des tableaux chronologiques et quelques additions au texte, dûes surtout aux publications des années depuis 2003.

Düsseldorf, en été 2012

Rudolf Hiestand

Bibliographie générale

(pour les ouvrages d'intérêt particulier voir infra)

- Acta sanctorum = *Acta sanctorum*, publ. par les Bollandistes, 67 vol., Anvers/Bruxelles, 1643–1940.
- Annuaire de la Société d'Émulation de l'Ain*.
- Atlas de l'Ordre cistercien* voir Van der Meer.
- B. E. Ch. = *Bibliothèque de l'École (nationale) des Chartes*.
- B. H. L. = *Bibliotheca hagiographica latina antiquae et mediae aetatis*, 2 vol., Bruxelles, 1898–1912 (*Subsidia hagiographica*, 6).
- Becker (A.), *Papst Urban II. (1088–1099). I: Herkunft und kirchliche Laufbahn. Der Papst und die lateinische Christenheit. II: Der Papst, die griechische Christenheit und der Kreuzzug. III: Institutionen und Praxis eines päpstlichen regimenes universales*, Hannover, 1964–2012 (*M. G. H. Schriften*, 19, 1–3).
- Bernard - Bruel, *Chartes de Cluny* = Bernard (A.) - Bruel (A.), *Recueil des chartes de l'abbaye de Cluny*, 6 vol., Paris, 1876–1903 (*Collections des documents inédits*).
- Bibliographie générale de l'Ordre cistercien*, Rochefort, depuis 1977.
- Bibliothec Sanctorum*, 14 vol., Città del Vaticano (cr. 1961–1970).
- Bligny (B.), *Recueil des plus anciens actes de la Grande Chartreuse (1086–1196)*, Grenoble, 1958.
- Böhmer-Baaken/Schmidt (B-B/S) = *Regesta Imperii, IV/4: Papstregesten 1124–1198; 4: 1181–1198, 1: 1181–1184*, par K. Baaken et U. Schmidt, Köln-Weimar-Wien, 2003; 2: 1184–1185, par K. Baaken et U. Schmidt, ib., 2006.
- Bugey (*Le*), Belley, 1909ss.
- Bullarium sacri ordinis Cluniacensis*, Lyon, 1680.
- Bulletin de la Société Gorini. Revue d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Belley*, 1903–1930.
- Cahiers (Les) de Léoncel*, Valence (à partir de 1986).
- Cantarella (G. M.), *Pasquale II e il suo tempo*, Napoli, 1997.
- Catholicisme, hier – aujourd'hui – demain*, Paris, 1948ss.
- Charbonnet (J.), *L'ancien diocèse de Belley. Esquisse de son histoire (VI^e-XVIII^e siècles)*, Belley, 1995.
- Chevalier (C.-U.-J.), *Cartulaire de l'abbaye de Saint-André-le-Bas de Vienne, ordre de Saint-Benoît, suivi d'un appendice de chartes inédites sur le diocèse de Vienne (IX^e - XII^e siècles)*, Vienne-Lyon, 1869 (*Collection de cartulaires dauphinois*, 1).
- Chifflet (J.-J.), *Vesontio civitas imperialis libera Sequanorum metropolis*, Lyon 1618.
- Cochénil, (M.), *Dictionnaire des monastères cisterciens*, 2 vol., Rochefort, 1976–1979.

- Cottineau (L.-H.), *Répertoire topo-bibliographique des abbayes et prieurés*, 2 vol., Mâcon, 1935–1937; Supplément par G. Poras, 1970.
- D. H. G. E. = *Dictionnaire d'histoire et de géographie ecclésiastiques*, Paris, depuis 1912.
- Duchesne (L.), *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule, I: Provinces du Sud-Est*, Paris, 1907.
- Duchesne (L.), *Le Liber Pontificalis. Texte, introduction et commentaire*, 2 vol., Paris, 1886–1892.
- Estiennot (Dom Cl.), *Antiquitates in dioecibus Lugdunensi et Bellicensi benedictinae, seu Brevis Chronica Coenobiorum ordinis Benedictini in dictis dioecibus sitorum e Schedis veteribus, Carthulariis, Necrologiis aliisque venerandae antiquitatis monumentis contexta et compilata anno p. C. n. MDCLXXVI*, B. N. F., lat. 12740 (olim S. Germain, lat. 527).
- Font-Réaulx (J. de), *Lettres pontificales antérieures à 1198 concernant les provinces ecclésiastiques du Sud-Est*, dans *Bulletin philologique et historique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1976, p. 61–76.
- Gallia Christiana* = *Gallia Christiana in provincias ecclesiasticas distributa, XV: Ubi de Provincia Vesuntionensi agitur*, par B. Hauréau, Paris, 1860.
- Gallia Pontificia* = *Regesta pontificum Romanorum. Gallia Pontificia. La papauté et les églises et monastères en France avant 1198. I: Diocèse de Besançon*, par B. de Vregille, R. Locatelli et G. Moysse, Göttingen, 1998; *III: Province ecclésiastique de Vienne, tome I: Diocèse de Vienne*, par B. Schilling, Göttingen, 2006; voir aussi: Locatelli-Moyse.
- Griffé (E.), *La Gaule chrétienne à l'époque romaine*, 3 vol., Paris, 1964–1965.
- Guichenon (S. de), *Bibliotheca Sebusiana*, Lyon, 1660.
- Guichenon (S. de), *Histoire de la Bresse et du Bugey*, 4 vol., Lyon, 1650.
- Guigue (M.-C.), *Petit Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Sulpice en Bugey. Suivi de Documents inédits pour servir à l'Histoire du Diocèse de Belley*, Lyon, 1884.
- Hefele - Leclercq, *Histoire des conciles* = Hefele (Ch.-J.) - Leclercq (H.), *Historie des conciles d'après les documents originaux, nouvelle édition*, 9 vol., Paris, 1907–1921.
- Helvetia Pontificia* = Brackmann (A.), *Germania Pontificia, II/2: Helvetia Pontificia*, Berlin, 1927.
- Hüls, *Kardinäle* = Hüls (R.), *Kardinäle, Klerus und Kirchen Roms (1049–1130)*, Tübingen, 1977 (*Bibliothek des Deutschen Historischen Instituts Rom*, 48).
- J. L. = Jaffé (Ph.) - Loewenfeld (S.), *Regesta pontificum Romanorum ab condita ecclesia usque ad annum post Christum natum MCXCVIII*, Editio secunda, 2 vol., Leipzig, 1885–1888.
- Janauscheck (L.), *Originum Cisterciensium tomus I*, Viennae, 1877.
- Janssen (W.), *Die päpstlichen Legaten in Frankreich vom Schisma Anaklets II. bis zum Tode Coelestins III. (1130–1198)*, Köln–Graz, 1961 (*Kölner Historische Abhandlungen*, 6).
- Jullian (C.), *Histoire de la Gaule*, 7 vol., Paris, 1908–1926.
- Le Couteulx (Ch.), *Annales ordinis Cartusiensis ab anno 1084 ad annum 1429*, 8 vol., Montreuil-sur-Mer, 1887–1891.

- Locatelli (R.) – Moysse (G.), *Une pierre d'attente du volume de Gallia Pontificia en chantier pour le diocèse de Lyon: L'abbaye de Saint-Claude*, dans *Revue Mabillon* n. s. 18 (79) (2007), p. 253-273
- M. G. H. = *Monumenta Germaniae Historica*.
- Mansi (J.), *Sacrorum conciliorum nova et amplissima collectio*, 31 vol., Florence-Venise, 1759–1798.
- Marrier (M.), *Bibliotheca Cluniacensis*, Paris, 1614.
- Martène (E.) – Durand (U.), *Thesaurus novus anecdotorum*, IV, Paris, 1717.
- Martin (J.-B.), *Conciles et bullaire du diocèse de Lyon des origines à la réunion du Lyonnais à la France en 1312*, Lyon 1905.
- P. L. = Migne (J.-P.), *Patrologiae Latinae cursus completus*, 221 vol., Paris, 1844–1864.
- Peter the Venerable, The Letters*, ed. G. Constable, 2 vol., Cambridge/Mass., 1967.
- Pfaff (V.), *Sieben Jahre päpstlicher Politik 1181–1187*, dans *Zeitschrift der Savigny-Stiftung für Rechtsgeschichte. Kan. Abt.* 67 (1981), p. 148–212; *Nachtrag*, ibid. 69 (1983), p. 341–345.
- Pflugk-Harttung (J. v.), *Acta pontificum Romanorum inedita*, 3 vol., Tübingen-Stuttgart, 1881–1888.
- Pontal (O.), *Histoire des conciles de la France capétienne jusqu'en 1215*, Paris, 1995.
- R. H. F. = *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, ed. par M. Bouquet, puis les Bénédictins de Saint-Maur, enfin l'Académie des inscriptions et belles lettres, 24 vol., Paris, 1738–1904.
- Reg. dauph.* = Chevalier (U.), *Regeste dauphinois ou répertoire chronologique et analytique des documents imprimés et manuscrits relatifs à l'histoire du Dauphiné, des origines à l'année 1349*, 6 vol., Valence, 1913–1923. *Supplément*, 1926.
- Revue de la Société littéraire de l'Ain*.
- Robert (U.), *Bullaire du Pape Calixte II (1119–1124). Essai de Restitution*, 2 vol., Paris, 1891.
- Schieffer (Th.), *Die päpstlichen Legaten in Frankreich vom Vertrage von Meerssen (870) bis zum Schisma von 1130*, Berlin, 1935 (*Historische Studien*, 263).
- Schilling (B.), *Guido von Vienne – Papst Calixt II.*, Hannover, 1998 (*M. G. H. Schriften*, 45).
- Schilling (B.), *Zur Reise Paschalis' II. nach Norditalien und Frankreich 1106/1107 (mit einem Itineraranhang)*, dans *Francia*, 28/1, 2002, p. 115–148.
- Semaine (La) religieuse de Belley*.
- Servatius (C.), *Paschalis II. (1099–1118). Studien zu seiner Person und seiner Politik*, Stuttgart, 1979 (*Päpste und Papsttum*, 14).
- Stein = Stein (H.), *Bibliographie générale des cartulaires français ou relatifs à l'histoire de France*, Paris, 1907 (*Manuels de bibliographie historique*, 4).
- Van der Meer (F.), *Atlas de l'Ordre cistercien*, Paris-Bruxelles, 1965.

- Vregille, *Hugues de Salins* = Vregille (B. de), *Hugues de Salins, archevêque de Besaçon (1031–1066)*, 3 vol., Besançon-Lille, 1983.
- Weiß (St.), *Die Urkunden der päpstlichen Legaten von Leo IX. bis Coelestin III. (1049–1198)*, Köln-Weimar-Wien, 1995 (Beihefte zu J. F. Böhm, *Regesta Imperii*, 13).
- Wiederhold, I = Wiederhold (W.), *Papsturkunden in Frankreich, I. Franche-Comté*, Göttingen 1906 (*Nachrichten der kgl. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen. Philologisch-historische Klasse 1906, Beiheft*). – Réédition dans Id., *Papsturkunden in Frankreich, I*, Città del Vaticano, 1985, p. 1–145 (*Acta Romanorum pontificum*, 7).
- Wiederhold, II = Wiederhold (W.), *Papsturkunden in Frankreich, II. Burgund mit Bresse und Bugey*, Göttingen, 1906 (*Nachrichten der kgl. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen. Philologisch-historische Klasse 1906, Beiheft*). – Réédition dans Id., *Papsturkunden in Frankreich, I*, Città del Vaticano, 1985, p. 147–244 (*Acta Romanorum pontificum*, 7).
- Wiederhold, III = Wiederhold (W.), *Papsturkunden in Frankreich, III. Dauphiné, Savoyen, Lyonnais und Vivarais*, Göttingen, 1907 (*Nachrichten der kgl. Gesellschaft der Wissenschaften zu Göttingen. Philologisch-historische Klasse 1907, Beiheft*). – Réédition dans Id., *Papsturkunden in Frankreich, I*, Città del Vaticano, 1985, p. 245–281 (*Acta Romanorum pontificum*, 7).

LE DIOCÈSE ET LE SIÈGE ÉPISCOPAL

Catalogue des évêques; voir aussi: Charbonnet, *L'ancien diocèse*, qui reproduit la liste donnée dans Guichenon (voir infra), II/2, p. 20–36. – *Gallia Christiana*, XV, c. 609–644; instr., c. 305–358. – *D. H. G. E.*, VII, c. 886–902 (L. Alloing). – L. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, III, p. 22–24; 216–218. – E. Griffe, *La Gaule romaine chrétienne*, III, p. 119–120. – *Bulletin de la Société Gorini. Revue d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse du diocèse de Belley*, 1903–1930 (nombreux articles sur l'histoire du diocèse). – P. Cattin, *Guide des Archives de l'Ain*, Bourg-en-Bresse, 1979. – É. Philippon, *Dictionnaire topographique du département de l'Ain, comprenant les noms de lieu anciens et modernes*, Paris 1911. – G. Brunet et al., *Paroisses et communes de France: dictionnaire d'histoire administrative et démographique*, I: *Ain*, Paris 1978.

S. Guichenon, *Episcoporum Bellicensium qui et domini temporales civitatis Bellici et S. R. I. principes chronographica series*, Paris, 1642. – Idem, *Histoire de Bresse et de Bugey*, Paris, 1650. – U. Chevalier, *Chartes relatives à l'église de Belley*, dans *Revue du Lyonnais*, 1867, p. 75–77. – G. Derembourg, *Les Allobroges d'outre-Rhône et l'Évêché de Belley*, Lyon, 1867. – M.-C. Guigue, *Topographie historique du département de l'Ain*, Bourg-en-Bresse, 1878. – É. Philippon, *Les origines du diocèse de Belley et du comté de Belley*, Paris, 1900. – Ch. Dementhon, *La cathédrale de Belley*, Paris, 1916. – M. Perroud, *Les origines du diocèse de Belley*, dans *Le Bugey*, 1927, p. 15–31. – A. Dallemagne, *Histoire de Belley*, dans *Le Bugey*, 1928–1933. – M. Perroud, *Limites de l'ancien diocèse de Belley*, dans *Le Bugey*, 1929, p. 342–357. – M. Perroud, *Notes sur les évêques de Belley*, dans *Le Bugey*, 1930, p. 574–580. – L. Alloing, *Le diocèse de Belley. Histoire religieuse des Pays d'Ain*, Belley, 1938. – B. Bligny, *L'Église et les Ordres religieux dans le royaume de Bourgogne aux XI^e et XII^e siècles*, Paris 1960. – *Bulletin d'histoire et d'archéologie du diocèse de Belley*, Bourg, 1 (1946) – 29 (1974). – L. Trénard, *Lettres des premiers chartreux*. I. S. Bruno - Guigues - S. Anthelme, Paris, 1965; 2^e éd. 1988. – J. Rougier, *Les Allobroges de la rive droite du Rhône*, dans *Le Bugey*, 1976, p. 91–99. – M. Juilleron, *Le complexe épiscopal de Belley*, dans *Le Bugey*, 1976, p. 107–115. – L. et G. Trénard, *Le diocèse de Belley (Histoire des diocèses de France, 7)*, Paris, 1978. – G. Brunet et al., *Paroisses et communes de France. Dictionnaire d'histoire administrative et démographique*, vol. 1: *Ain*, Paris 1978. – J. Rougier, *Origine et composition territoriale du premier diocèse de Belley*, dans *Saint Anthelme, chartreux et évêque de Belley, 1178–1978 (Le Bugey, n° spécial)*, 1979, p. 59–76. – J. Favrod, *Histoire politique du royaume burgonde (443–534)*, Lausanne, 1997 – *Les chartreuses de la Provincia Burgundiae aujourd'hui dans le département de l'Ain et l'Ordre des Chartreux*, Salzburg, 2011.

L'ancien diocèse de Belley, dont le territoire n'a pas subi de modification au Moyen Age, était relativement peu étendu: environ 800 km², à cheval sur les deux rives du Rhône moyen. Il comprenait le Haut Bugey, avec les archiprêtres de Belley, Conzieu et Virieu-le-Grand; une zone savoyarde, avec les archiprêtres d'Yenne, Novalaise et Saint-Genix-d'Aoste; une zone dauphinoise avec les archiprêtres d'Aoste et de Pont-de-Beauvoisin. En tout, une centaine de paroisses.

Le diocèse était limitrophe, au nord-est, du diocèse de Genève, au sud-est, de celui de Grenoble (tous deux dans la province de Vienne); au sud-ouest, du diocèse métropolitain de Vienne; au nord-ouest, du diocèse métropolitain de

Lyon. Situation paradoxale, puisque dès le Haut Moyen Age l'évêché de Belley apparaît comme dépendant de la province ecclésiastique de Besançon, avec laquelle il ne possédait pas de frontière commune.

Quelle fut l'origine de ce diocèse excentrique, dont le chef-lieu, Belley, avait été un simple vicus romain, ignoré de la *Notitia Galliarum* (éd. O. Seeck, Berlin 1876). La question a toujours été controversée. L. Alloing (D. H. G. E., VII, c. 887–889; cf. E. Jarry, dans *Catholicisme*, I, c. 1388–1389) expose les diverses hypothèses succesivement soutenues: origine nyonnaise (Chifflet, Guichenon, Hauréau), viennoise (Debombourg, Perroud), bisontine (Philipon), lyonnaise (Rougier).

Avant d'indiquer les éléments de réponse les plus récents, rappelons les constatations et les hypothèses des historiens „classiques“. „Ce futur diocèse de Belley, note C. Jullian, paraît bien, au moins au IV^e siècle, avoir fait partie du pays de Besançon (si l'expression d'Ammien Marcellin XV, 11, 17, *per Sequanos* signifie les Séquanes) ou du pays de Nyon (si cette expression signifie la province de Maxima Sequanorum)“ (Jullian, *Histoire de la Gaule*, I). De son côté, L. Duchesne parle de l'extension que dut connaître la *colonia Julia Equestrium* (*Noiodunum*, Nyon) devenue civitas: „Rien ne s'opposerait à ce que la civitas Equestrium se fut étendue jusqu'à Belley ... c'est probablement à eux (les Alamans) qu'il faut attribuer la ruine définitive de Nyon. La *civitas Equestrium* ne fut pas représentée en 517 au concile d'Epaone. Son chef-lieu et toute la partie de son territoire qui s'étendait entre le lac et le Jura furent annexés à la cité de Genève. À quelle date au juste? Nous n'en savons rien“. Et après avoir évoqué les remaniements qui ont du intervenir, mais aussi le rattachement à Besançon qui „ne peut s'expliquer que par des attaches anciennes“, Duchesne conclut: „Je crois donc pouvoir considérer l'évêché de Belley comme la continuation, avec territoire réduit et transfert du siège, de l'évêché qui a été fondé, à l'origine, dans la *civitas Equestrium*“ (cf. Duchesne, *Fastes épiscopaux*, III, p. 24).

Notons à ce sujet qu'au XI^e siècle, à Besançon – sur la foi de la *Notitia Galliarum* – on était persuadé qu'il avait existé un évêché de Nyon, suffragant de Besançon: on en parlait même comme s'il existait encore et, en dépit de l'anachronisme, les rubriques assignaient à l'évêque de Nyon une place aux côtés de l'évêque de Belley! D'ailleurs, certains manuscrits de la *Notitia* citaient, en plus de la *civitas Equestrium*, une *civitas Bellicensium* (éd. Mommsen, p. 598).

Les dernières études parues sur les origines de l'évêché de Belley, celles de J. Rougier, dans la revue „*Le Bugey*“ en 1976 et 1979, tendent d'abord à établir que le territoire du diocèse, loin d'être formé d'éléments distincts, correspond à une unité territoriale antique. Il s'agirait du *pagus Octavianus*, ayant eu pour chef-lieu le vicus *Augustanus* (Aoste), puis le vicus *Bellicensium* (Belley). Ce *pagus*, étendu sur les deux rives du Rhône, aurait appartenu à la cité des Allobroges,

César y ferait allusion lorsqu'il parle des „Allobroges d'au-delà du Rhône“ (*Bel-lum Gallicum*, I, 11). Pour J. Rougier encore, lors de la constitution de la *Provincia Maxima Sequanorum*, à la fin du III^e siècle, ce pagus de Belley, limitrophe de la *civitas Vesontiensium* (Besançon) et de la *civitas Equestrium* (Nyon), aura été rattaché à cette province. C'est plus tard que la *civitas Gebennensium* (Genève, de la *provincia Viennensis*), qui annexa le pays des Equestres, a dû annexer aussi le pays de Belley.

Cette situation, ajouterons-nous, se sera prolongée jusqu'à la fin du V^e siècle et au début du VI^e, au temps où le royaume burgonde s'étendait de Lyon et Genève jusqu'à Besançon et Vienne.

Avec l'anéantissement de ce royaume en 534, se présentèrent des conditions nouvelles. „Selon Marius d'Avenches, rappelle J. Favrod (*Histoire politique*, p. 465), le royaume fut reparté entre Childebert, Clotaire et Théodebert. Dans la mesure où ce partage ne dura que jusqu'à 554, il demeure très difficile de déterminer quelles cités échurent à chacun. Apparemment, ce démembrement bouleversa la géographie administrative et ecclésiastique.“ L'on sait, de fait, que les partages entre royaumes francs ont plus d'une fois, pour des raisons politiques, entraîné la création de nouveaux diocèses, constitués au détriment des anciennes *civitates*.

C'est précisément dans l'intervalle des années 534 et 554 qu'apparaît, en 552, la première mention connue d'un évêque de Belley – qui n'est sans doute pas le tout premier. Un cas analogue, mieux connu, est celui du diocèse de Mâcon – Mâcon, pas plus que Belley, n'était une *civitas* –, dont on connaît l'existence en 538. Le territoire de Mâcon était pris sur celui de Lyon; celui de Belley l'aura été sur celui de Genève. Et comme le diocèse de Genève relevait de la province de Vienne, il faut supposer que primitivement celui de Belley a relevé lui aussi de cette même province de Vienne.

Comment se fait-il alors que le diocèse de Belley ait dépendu ensuite de la province de Besançon? Il faut se rappeler que c'est seulement au début du VII^e siècle que l'évêque de Besançon a retrouvé son rang de métropolitain, sa nouvelle province s'étendant en principe à toute l'antique *provincia Maxima Sequanorum*. Si donc le territoire de Belley, comme il a été conjecturé plus haut, avait fait partie jadis, du point de vue administratif, de la Grande Séquanais, il devait paraître normal, maintenant qu'il constituait un diocèse, de l'intégrer à la province ecclésiastique correspondante, celle de Besançon.

Une autre considération a d'ailleurs pu jouer dans le même sens. A la fin du VI^e et ensuite a existé un duché *Ultrajurensis*, borné par la barrière des Alpes et les monts du Jura et s'étendant de plus à la partie orientale du diocèse de Besançon. Et c'est à Besançon que résidait le duc. Le territoire de Bellay faisait normalement partie de ce duché d'Outre-Jura. On peut donc comprendre, de ce point

de vue-là aussi, que le diocèse de Belley, créé cinquante ans plus tôt, soit entré dans l'orbite de Besançon.

Le premier évêque de Belley connu par une source autre que le catalogue épiscopal du XI^e siècle (voir: de Vrégille, *Hugues de Salins*, III, p. 156), assez peu sûr – son nom y est le quatrième – est Vincentius, qui souscrivit au concile de Paris en 552 et à celui de Lyon en 567/570 (*episcopus ecclesiae Belisensis*). Félix souscrivit à celui de Mâcon en 565; on le retrouve auprès du roi Gontran en 589 (Grégoire de Tours, *Historia Francorum*, IX, 41), Aquilenus (*ex civitate Belisio*) souscrivit au concile de Paris en 614; Florentius, à celui de Chalon en 647/653. Pour la suite du catalogue, le nom le plus connu, celui d'Hippolytus (saint Hippolyte) n'a sans doute pas de rapport avec Belley: c'est celui d'un évêque claustral de Saint-Oyend (Saint-Claude), connu de 755 à 772 (voir maintenant: Locatelli-Moyse). D'Adalbaldu, connu de 887 à 899, on possède la formule du serment qu'il prêta à son métropolitain. De même pour Jérôme en 933 (voir: Londres, British Library, ms. add. 15222, f. 1–6, cf. de Vrégille, *Hugues de Salins*, II, 1133–1134).

Par la suite, les évêques de Belley sont connus par leur présence à des assemblées, parfois à Besançon, plus souvent à Vienne ou à Lyon. Ils sont habituellement issus des lignes féodales de la région: Aimon (1028/30–1045) est fils du comte Amédée de Belley et petit-fils du comte Humbert de Savoie. Gaucerand (1053–1072) est le premier évêque de Belley que l'on rencontre dans un concile tenu par un légat pontifical (Évêché, n^{os} 1, 2). Ponce I^{er} (1091–1115) siège à plusieurs de ces conciles (n^{os} 5, 6). Ponce II du Balmay (1121–1135) est le premier à être délégué comme juge dans un procès soumis au pape (n^o 8): cet office sera souvent confié à ses successeurs (n^{os} 10, 20, 22, 23). Lui-même est le premier des chartreux élus au siège de Belley: il obtient finalement de rentrer à la Grande Chartreuse (n^o 9). Cette promotion d'un religieux à l'épiscopat, plusieurs fois renouvelée, allait être un des traits les plus marquants de l'histoire du diocèse.

L'épiscopat de Guillaume (1141–1157) est marqué par l'adoption de la règle de saint Augustin au chapitre de la cathédrale (n^o 13 = Chapitre n^o 1), ainsi que par la tenue d'un concile à Belley (n^o 15). Plus célèbre, saint Anthelme de Chignin, chartreux de Portes (1163–1178), à qui Alexandre III imposa l'épiscopat (n^o 17), réforme la vie religieuse du diocèse; il tient tête à Humbert III, comte de Savoie et de Belley, protégé du pape (n^o 18); Alexandre III le charge d'une mission auprès d'Henri II d'Angleterre (n^o 19); il reçoit de l'empereur Frédéric I^{er}, le 26 mars 1175, une „bulle d'or“ lui conférant tous les droits régaliens sur la ville de Belley, ce qui fait de lui un „prince d'Empire“ (M. G. H., *Dipl. Frédéric I^{er}*, III, n^o 637, p. 134). Renaud (1178–1184) participe au III^e concile du Latran (n^o 21). Son successeur, un chartreux d'Arvières, saint Arthaud (1188–1190), obtient, comme Ponce de Balmay, de retourner à sa solitude.

A partir du XIII^e siècle et jusqu'au début du XVII^e, la vie du diocèse de Belley ne connaît pas d'évènements très marquants. Trente-cinq évêques s'y succèdent, souvent à un rythme rapide; beaucoup d'entre eux sont des religieux ou des chanoines réguliers. Boniface de Savoie, chartreux, évêque seulement élu (1232–1240), devint célèbre comme archevêque de Cantorbéry.

En 1601, le Bugey est réuni à la France. Henri IV désigne comme évêque un Parisien, Jean-Pierre Camus, consacré à Belley le 30 avril 1609 par saint François de Sales. Dans un des livres fougueux où il dénonce la mainmise des „cénobites“ sur les ressources de l'Église (*Le Directeur spirituel désintéressé*, Paris, 1630), Camus a longuement parlé de sa „petite Bergerie“ de Belley, y faisant un bel éloge de ses prêtres pauvres et courageux. Ses successeurs, en particulier Jean de Passelaigue (1630–1663), déployèrent une intéressante activité pastorale: synodes, visites, réformes liturgiques.

L'Église constitutionnelle, faisant coïncider diocèses et départements, démembra le diocèse de Belley entre la Savoie, l'Isère et l'Ain. Le Concordat de 1801 ne rétablit pas l'ancien diocèse, partagé entre ceux de Chambéry, de Grenoble et de Lyon. Et lorsque le Concordat de 1822 créa de nouveau un diocèse de Belley, celui-ci, fort différent de l'ancien, correspondait au département de l'Ain, unissant au Bugey la Bresse, la Dombes et le Pays de Gex.

En 1949, le diocèse de Belley a été rattaché à la province ecclésiastique de Lyon, en échange de celui de Saint-Claude, rattaché à la province de Besançon.

„Des archives de l'évêché de Belley, nous n'avons conservé qu'un nombre insignifiant de documents et nous ignorons toujours la destinée suivie par ce fonds qui ne semble pas avoir été totalement détruit sous la Révolution“ (Catin, *Guide*, p. 90). Les pièces conservées figurent aux Archives départementales de l'Ain, sous les cotes G 144 et G 145. Certains documents ne sont connus que par les ouvrages imprimés de Guichenon (voir bibliographie relative à l'Evêché); les recueils manuscrits du même Guichenon, à la Bibliothèque Interuniversitaire de Montpellier, Section Médecine, ms. 97, 32 vol.), ne contiennent, en ce qui concerne le diocèse, que des catalogues des évêques de Belley (vol. 12, pièce 13; vol. 23, pièces 62–65) et une épitaphie épiscopale (vol. 89, pièce 7); d'autres pièces, intéressant les monastères, ont été éditées par M.-C. Guigue en appendice au *Petit Cartulaire de l'Abbaye de Saint-Sulpice en Bugey*, Lyon 1884.

Évêché

★?1

Vienne. – 1060 janvier 31–février 2

Stephanus presbyter cardinalis tit. S. Chrysogoni, Nicolai II legatus, Viennae praesidet concilio episcoporum inter quos enumeratur Gaucerandus, Bellicensis episcopus.

Sur ce concile de Vienne, voir: Mansi, XIX, c. 925–928; Hefele–Leclercq, *Histoire des Conciles*, IV/2, p. 1202–1204; Schieffer, *Die päpstlichen Legaten*, p. 62–63; Vregille, *Hugues de Salins*, I, p. 277; II, p. 939; Pontal, *Conciles*, p. 169–170. Les noms des participants sont connus par les souscriptions à un acte de l'archevêque Léger de Vienne de 1066 février 26: H. Doniol, *Cartulaire de Brioude [Liber de honoribus s^o Juliano collatis]*, Clermont-Ferrand – Paris, 1863, n° 238, p. 247–250, écrit six ans plus tard, mais ils pourraient être rajoutés à ce moment-là. Gaucerand de Belley, d'autre part, n'est pas énuméré parmi les souscrivants dans le manuscrit publié par Somerville (voir ci-dessous). – Sur Étienne, cardinal-prêtre de Saint-Chrysogone, voir: Hüls, *Kardinäle*, p. 169s; sur sa légation aussi Weiß, *Urkunden*, p. 31–32; R. Somerville, *Cardinal Stephan of St. Grisogono. Some Remarks on Legates and Legatine Councils in the Eleventh Century*, dans *Law, Church and Society. Essays in honour of Stephan Kuttner*, éd. K. Pennington et R. Somerville, Philadelphia, 1977, p. 157–164; réimpr. dans R. Somerville, *Papacy, Councils and Canon Law in the 11th–12th Century (Collected Studies, 312)*, Aldershot, 1990, n° II, p. 162–163.

Voir aussi: Vienne, Saint-Ferréol, n° ★1, *Gallia Pontificia*, III/1, p. 236–237, avec commentaire.

★2

Chalon-sur-Saône. – 1072 (1073?) mars 2

In concilio Cabilonensi a Giraldo, Ostiensi episcopo cardinali et S. R. E. legato, convocato adest „episcopus Bellicensis Gotcerannus“.

Voir: Vienne, Saint-Barnard, n° ★25–★26, *Gallia Pontificia*, III/1, p. 276–277 (Mansi, 20, c. 47–50: 2 actes en faveur de Saint-Barnard de Romans), cf. Hefele–Leclercq, *Histoire des Conciles*, IV, 2, p. 1283 (erreurs).

Sur ce concile voir aussi *Reg. dauph.* I, n° 2091, col. 360; Schieffer, *Die päpstlichen Legaten*, p. 81; Pontal, *Conciles*, p. 173–174; sur Giraldo, évêque d'Ostie et légat en France, voir Schieffer, *o.c.*, p. 80–88; Hüls, *Kardinäle*, p. 100–101, et Weiß, *Urkunden*, p. 28–29; R. Hiestand, *Les légats pontificaux en France du milieu du XI^e à la fin du XII^e siècle*, dans R. Große (ed.), *L'Église de France et la papauté (X^e–XIII^e siècle)/Die französische Kirche und das Papsttum 10.-13. Jahrhundert (Studien und Dokumente zur Gallia Pontificia, 1)*, Bonn 1993, p. 57–80.

★3

Pont d'Anselme. – 1099 (juillet)

Hugo, Lugdunensis archiepiscopus, „tunc legatus“ Urbani II, praesidet concilio, in quo decretum est, ut Robertus, primus abbas Cistercii, ad Molesmense monasterium redeat; inter episcopos adest „Pontius Bellicensis“.

Acte transmis par l'*Exordium parvum Cisterciensis coenobii*, c. 7 (éd. C. Noschitzka, dans *Analecta sacri ordinis Cisterciensis*, 6, 1950, p. 9–10; J. B. van Damme, *Documenta pro Cisterciensis ordinis historiae ac juris studio*, Westmalle, 1959, p. 64–65): „Huic autem diffi-

nitioni interfuerunt episcopi Norgaudus Eduensis, Walterius Cabilonensis, Herardus (= Berardus) Matisconensis, Pontius Bellicensis ...“.

Sur ce concile voir Mansi, 20, c. 973–975; Martin, *Conciles et bulles*, p. 114–115, 411–423; Hefele-Leclercq, *Histoire des Conciles*, V/1, p. 463–464; Schieffer, *Die päpstlichen Legaten*, p. 162; Pontal, *Conciles*, p. 241–242; sur le lieu de l’assemblée: „Ce synode ne se place ni à Anse, ni à Pierre-Scize, mais à Port d’Ancelle, localité disparue de l’Ain, commune de Saint Sauveur, canton de La Chapelle de Guinchay“ (J. Laurent, *Le problème des commencements de Cîteaux*, dans *Annales de Bourgogne*, 6, 1934, p. 227); voir aussi: J. Boution, dans Van Damme, *o.c.*, p. 143–146.

★4

Mazille. – 1103 (janvier, début)

Milo, Praenestinus cardinalis episcopus, legatus Paschalis II, apud Massiliam (*Mazille, dépt. de Saône-et-Loire*) praesidet episcoporum concilio ad vindicanda privilegia Cluniacensis monasterii a Norgaudo Aeduensi et Berardo Matisconensi episcopis contempta; inter episcopos convocatos enumeratur „episcopus Belensis (*sic*) dominus Poncius“.

Voir: Bernard - Bruel, *Chartes de Cluny*, 5, n° 3819, p. 173–175.

Sur le concile tenu à Mazille (entre Cluny et Mâcon) voir: Mansi 20, c. 1161–1164; Schieffer, *Die päpstlichen Legaten*, p. 169; Pontal, *Conciles*, p. 420. – Sur Milon, évêque de Préneste et légat en France en 1102–1103, où il mourut à Marcigny, voir aussi Hüls, *Kardinäle*, p. 111–113; G. Pilara, dans *Diz. biografico degli Italiani*, 74, 2010, p. 510 s.

5

Saint-Hippolyte. – 1107 février 8

Paschalis II Hugoni Cluniacensi abbati: confirmat ei inter alia 9 ecclesias, quae concessae sunt a Pontio Belicensi episcopo. – *Religioni vestrae per.* – Ego Paschalis etc. Dat. apud villam S. Hippolyti p. m. Joannis S. R. E. diac. card. ac bibl. 6 id. febr., ind. 15, inc. d. a. 1106, pont. vero d. Paschalis II a. 7.

Texte complet: *Bibliotheca Cluniacensis*, c. 537–538; *Bullarium Cluniacense*, p. 34 (d’après le cartulaire E de Cluny, BNF lat. 5458, n° 46). Cf. Mansi, 20, c. 1039; Migne, P.L. 163, c. 204–205. – Indic.: Bernard-Bruel, *Chartes de Cluny*, 5, n° 3852, p. 203. – Reg.: *Reg. dauph.* I, n° 2965, p. 506; J.L. 6122.

Sont nommés au diocèse de Belley: „ecclesia de Pariaco, ecclesia de Camulliaco, ecclesia de Conziaco (*Conzieu*), ecclesia de Resellione, ecclesia de Prumiliaco, ecclesia S. Agathae de Rumiliaco, ecclesiae de Enimunte (*Innimont*) cum appendiciis suis“. Conzieu et Innimont devinrent le siège de deux prieurés de Cluny. – Sur Innimont voir infra. – Sur l’itinéraire du pape pendant son voyage en France en 1107 voir: J.L. I, p. 725–733; Schilling, *Die Reise* (voir: Bibliographie). A Saint-Hippolyte, commune de Bonnay, canton de Saint-Gengoux-le-National (Saône-et-Loire), le pape passa sur le chemin de Cluny à Aube.

★6

Tournus. – 1115 (août, début)

Guido, Viennensis archiepiscopus, Paschalis II legatus, Trenortii praesidet concilio in quo ecclesiae Bisuntinae S. Johannis confirmatur dignitas „ecclesiae ma-

tris“, quae a canonicis S. Stephani vindicabatur. Inter episcopos praesentes numeratur „Pontione Bellicensi“.

Voir: Besançon, archevêché, n° *54, *Gallia Pontificia*, I, p. 54. Les noms des évêques présents figurent dans la bulle de Calixte II du 10 novembre 1121: *ibid.*, n° 61, p. 59 (cf. Mansi, XXI, c. 142; Robert, *Bullaire de Calixte II*, I, n° 262, p. 377; Martin, *Conciles*, p. 135, n° 494; J.L. 6925).

Voir aussi: Vienne, Archevêché, n° *239 (à la date de 1115 juin–juillet), *Gallia Pontificia*, III/1, p. 157.

★7

Vienne. – 1124 mai 30

In concilio Viennensi a Petro, Viennensi archiepiscopo et sedis apostolicae legato, ex mandato Calixti II convocato, adest „Pontius Belicensis episcopus“.

Actes du concile, ed. Mansi, XXI, c. 317–318.

Sur ce concile voir: Hefele-Leclercq, *Histoire des Conciles*, V/1, p. 648; Schieffer, *Die päpstliche Legaten*, p. 224; Pontal, *Conciles*, p. 297; Schilling, *Guido*, p. 215, 242–243 et 276.

Voir aussi: Vienne, Archevêché, n° *262, *Gallia Pontificia*, III/1, p. 168; Saint-Barnard de Romans, n° *59, *ibid.*, p. 290; Besançon, Archevêché, n° *54, *Gallia Pontificia*, I, p. 54.

★8

(1128, après le 1^{er} août–1129)

Honorius II committit Stephano Viennensi archiepiscopo sedisque apostolicae legato, „Poncio Bellicensi episcopo“ et Ysmioni „Ambroniensi abbati“ (*Ambro-nay, dioc. de Lyon*), querelam terminandam, quae inter Luxovienses (*Luxeuil, dioc. de Besançon*) atque Divionenses (*Dijon, dioc. de Langres*) monachos jamdiu perduraverat super duabus ecclesiis, Clarimontis (*Clefmont, dioc. de Langres*) sc. atque Vangionis rivi (*Vignory, dioc. de Langres*).

Voir: Luxeuil, abbaye, n° 15a, *Gallia Pontificia*, I, p. 185 (une copie dans BNF lat. 17080, f. 38; J.L. –).

Le jugement sur ce différend, rendu à Luxeuil en 1129 (*ibid.*, n° 15b, p. 186; Martin, *Conciles*, p. 140, n° 514), l’a été par Étienne de Vienne, Ismion d’Ambronay, mais non par Ponce de Belley, „qui propter infirmitatem permanserat“, aussi fut substitué Ilion de Lyon (abbé de Saint-Just, connu sous ce titre de 1132–1150, dans *Gallia Pontificia*, I, c., erronément désigné comme archevêque; cf. Chartes de Cluny, 5, n° 4030, p. 386 d’après *Bibliotheca Cluniacensis*, p. 1394; J. Beyssac, *Abbés du chapitre de Lyon et abbés de Saint-Just*, dans *Revue d’Histoire de Lyon*, 12, 1913, p. 408–409).

★9

(1132–1135)

Innocentius II Pontio de Balmeto, Bellicensi episcopo, quamquam difficultissime licentiam ad heremum (Majoris Cartusiae) redeundi concedit.

Vita beati Pontii, d’un ancien manuscrit de Meyriat, perdu, éd. dans Guichenon, *Histoire de Bresse et de Bugey*, p. 6–8; L. Levasseur, dans *Ephemerides ordinis Cartusienis*, 4, Montreuil, 1892, p. 492–496; *B. H. L.*, 6895. – Reg.: J.L. –.

Le fait se situa, précise le biographe, après la mort de Hugues I^{er} de Grenoble (1^{er} avril 1132). Berlion, successeur de Ponce, est en charge en 1133/1135.

★10

Pise. – 1135 mai 30–juin 8

In generali concilio ab Innocentio II Pisis in ecclesia B. M. V. celebrato, adest (Berlio), Bellicensis episcopus.

Pierre le Vénérable, Ep. 27, à Innocent II (G. Constable, *The Letters of Peter the Venerable*, I, p. 50–52; Migne, *PL.* 189, c. 110): parmi les évêques et abbés français attaqués (par les partisans de l'antipape Anaclét II?) près de Pontremoli, à leur retour du concile, est nommé l'évêque de Belley (Constable pense que l'évêque de Belley était alors Ponce. L. Alloing, art. „Berlion, év. de Belley“, *D. H. G. E.*, 8, c. 527, indique avec raison que c'est de Berlion qu'il s'agit).

11

Vienne. – (1134–1139)

Petrus, Lugdunensis archiepiscopus et apostolicae sedis legatus, Hubertus Bisuntinus archiepiscopus, Berlio Bellicensis episcopus et alii terminant causam inter Guidonem Lausanensem episcopum et ecclesiam S. Martini de Lustrico (*Lutry*) de diversis consuetudinibus.

Voir: Lausanne, Évêché; Lutry, prieuré (dioc. de Lausanne) (refonte de la *Helvetia Pontificia*, en préparation); Besançon, Archevêché, n° 58, *Gallia Pontificia*, I, p. 60 (ed. A. J. Bernard, *Cartulaire de l'Abbaye de Savigny. Suivi du petit Cartulaire de l'Abbaye d'Ainay (Collection de documents inédits sur l'histoire de France. Série I, 31)*, Paris, 1853, I, n° 940, p. 507).

Voir aussi: Janssen, *Die päpstlichen Legaten*, p. 161.

★12 a

(1135–1140)

Apud Innocentium II Aymo abbas monasterii s. Andreae Viennensis conqueritur de (Berlione) episcopo Bellicensi, qui contra justitiam abstulerit sibi ecclesiam de Chimillino (*Saint-Laurent-de-Chimillin, Isère*) longo tempore possessam a monasterio s. Andreae eique a Romanis pontificibus Paschale et Calixto roboratam necnon in Bellicensi curia per sententiam adjudicatam.

Connu par l'acte suivant.

Voir aussi: Archevêché de Vienne, Prieuré de Saint-André-le-Bas, n° *18a, *Gallia Pontificia*, III/1, p. 224.

12 b

(1135–1140)

Innocentius II B(erlioni) Bellicensi episcopo: ei rescribit sententiam a iudice latam nec provocatione suspensam omnimodis executioni mandari debere; mandat ei ut restituat Aymoni, abbati monasterii S. Andreae Viennensis, ecclesiam de Chimillino (*Chimillin, Isère*), longo tempore ab hoc monasterio possessam et ei a Paschale II et Calixto II pontificibus confirmatam. Eadem ecclesia in Bellicensi

curia s. Andreae per sententiam adjudicata est. Quod si in hac ecclesia vel in aliis episcopus se aliquam justitiam habere confidit, causam ante Gratianopolitanum episcopum deferat. – *A iudice lata.*

C: Cartulaire de Saint-André-le-Bas, détruit en 1854. D¹: Copie de Baluze, BNF, ms. Baluze 75, f. 425. D²: copie d'Eugène Janin, 1844. – Ed.: C. U. J. Chevalier, *Cartulaire de Saint-André-le-Bas*, Vienne 1869, n° 203, p. 148 (d'après D²). Pflugk-Harttung, *Acta*, I, n° 189, p. 168 (d'après D¹). – Reg.: *Reg. dauph.*, I, n° 3511, c. 594 (vers 1134). J.L. 8282 (à la date de 1130-1143). – Mentions: *Gallia Christiana*, XVI, c. 179. Wiederhold, *Papsturkunden in Frankreich*, III, p. 9.

Voir aussi: Saint-André-le-Bas, n° 18b, *Gallia Pontificia*, III/1, p. 224.

L'évêque de Belley doit être Berlion. Il n'a pas lieu en effet de penser à „Bernard de Portes“, dont l'épiscopat à Belley (qui se situerait de 1136 à 1140) ne paraît pas suffisamment attesté (cf. M. Perroud, *Notes sur les évêques de Belley*, dans *Le Bugey*, 1939, p. 574-577). L'évêque de Grenoble est Hugues II, chartreux (1132-1148).

L'église de Saint-Laurent de Chimillin avait été donnée par l'évêque Ponce I^{er} de Belley à Pierre, abbé de Saint-André, entre 1095 et 1126 (Chevalier, *Cartulaire de St. André*, n° 252, p. 193). Elle figure dans la confirmation de Calixte II, du 13 février 1120 (*ibid.*, n° 197, p. 142; Robert, *Bullaire de Calixte II*, I, n° 137, p. 201; J.L. 6815). La confirmation de Pascal II, du 7 mars 1100, ne donne pas les noms des possessions (*ibid.*, n° 195, p. 138; Pflugk-Harttung, *Acta*, I, n° 76, p. 69; J.L. 5819).

13

Latran. – 1142 décembre 4

Innocentius II Guillelmo Bellicensi episcopo: suscipit sub b. Petri et sua protectione Bellicensem S. Johannis Baptistae ecclesiam; statuit, ut capitulum hujus ecclesiae secundum regulam B. Augustini ordinetur, atque possessiones ejus confirmat.

Voir: Chapitre Saint-Jean-Baptiste, n° 1.

14

Latran. – (1144) novembre 10

Lucius II Guillelmo, Bellicensi episcopo: scribit pro defensione terminorum abbatae S. Sulpicii.

Voir: Saint-Sulpice, abbaye, n° 3.

★15

Belley (1145)

Amedeus, Lugdunensis archiepiscopus et apostolicae sedis legatus, praesidet Bellicensi concilio, ubi Stephanus, Viennensis archiepiscopus, vehementer de variis criminibus accusatur. In eodem concilio, idem legatus confirmat terminos abbatae S. Sulpicii.

Concile mentionné par deux sources: 1) une lettre d'Étienne, archevêque de Vienne, à Albéric, cardinal-évêque d'Ostie: il a obtenu que sa cause, injustement traitée au concile de Belley, soit portée à Rome, mais Albéric lui a intimé de se présenter, dans les cinq semaines, à une assemblée tenue aux extrêmes limites de la province de Lyon,

conditions les plus défavorables qui soient (Mansi, XXI, c. 694–696, d’après Martène-Durand, *Thesaurus*, I, c. 197–198; Martin, *Conciles*, p. 151, n° 561). – Comme il s’agit du concile de Vézelay (diocèse d’Autun), ouvert le 31 mars 1146, on peut conclure, compte-tenu de ces diverses démarches, que le concile de Belley s’est tenu en 1145 (Jansen, *Die päpstlichen Legaten*, p. 161, le date de 1143–1144; J. Paul-Dubreuil, *Le concile de Belley*, p. 121, parle de 1144). Étienne, déposé ou démissionnaire, se retira à Saint-Ruf (cf. *Gallia Christiana*, XVI, c. 80–81). – 2) Confirmation par le légat Amédée, „in Bellicensi concilio“, des limites de l’abbaye de Saint-Sulpice.

Voir aussi: Saint-Sulpice, abbaye, n° 4.

16

Lateran. – 1146 janvier 24

Eugenius III Bernhardo, priori Portarum (*Portes, dioc. Grenoble*) domus: confirmat ei, inter alia, conventionem quandam intrer fratres Portarum et canonicos sancti Rufi per Falconem b. m. Lugdunensem archiepiscopum, Guillelmum Bellicensem episcopum et Ismionem Ambronacensem (*Ambronay, dioc. de Lyon*) abbatem factam.

Voir: Saint-Sulpice, abbaye, n° 5.

17

1157 mai 21

Hadrianus IV Arducio Gebennensi episcopo: confirmat compositionem inter eum et Amedeum Gebennensem comitem in praesentia Guillelmi Bellicensis episcopi et aliorum factam.

Voir: Genève, Évêché, n° 11, *Helvetia Pontificia*, p. 153–154 (*Reg. dauph.*, n° 4021, p. 672; J.L. 10277).

*18a

(1162 après août–1163)

Post mortem Pontii II, Bellicensis episcopi, dissensione orta de electione successoris ejus, canonici nonnulli mittunt “electum suum („quendam monachum“) ad dominum papam (Alexandrum III), qui tunc in Galliarum partibus versabatur, ut ejus auctoritate confirmatum atque consecratum eum haberent episcopum, ductore Sigibodo, astuto ac facundissimo viro diversarumque scripturarum scientia non indocto“. Quibus Alexander differt responsum dare.

Voir: n° *18c.

*18 b

(avant 1163 sept. 8)

Advenientibus postea quibusdam aliis canonicis, qui Antelmum, Cartusianum monachum, elegerunt, „gavisus est (papa), dicens illos fore felices tali pastore, et hoc a Deo ipsis propitio processisse consilium“. Consentientibus omnibus, „dominus praesul (Alexander III) scripsit Antelmo, apostolica auctoritate prae-

cipiens, ut ecclesiae Bellicensis, ad quam electus erat, suscipere curam nulla occasione differret.“

Voir: n° *18c. – Reg.: J.L. –.

*18 c

Bourges. – 1163 septembre 8

Renuente Antelmo, suadent eum amici, ut papam ipse adeat, ab episcopali onere se excusaturum. Ille vero blandis verbis eum ad hoc munus subeundum cogit. „Consecratus igitur solemniter episcopus Antelmus a praesule sedis apostolicae Alexandro (III), sexto idus septembris, id est in nativitate beatae Mariae, die dominico, mansit in curia, ipso papa eum retinente, diebus aliquot“.

Vita sancti Antelmi, c. 17 (a), 18 (b), 20–21 (c), éd. Jean Picard, *Vie de saint Antelme, évêque de Belley, chartreux, par son ancien chapelain Guillaume, chartreux*, Belley 1978, p. 17–20; *Acta Sanctorum* (3^e éd.), Jun., t. 7, p. 206–207, §§ 21–25 (version remaniée); *B. H. L.*, n° 560. – Reg.: J.L., II, p. 174.

Alexandre III, séjournant en France depuis avril 1162, se trouva à Bourges, durant les mois d'août et septembre 1163; le 8 septembre, fête de la Nativité de Marie, tombait cette année en effet un dimanche.

*19 a

Bénévent. – 1168 (avril, fin)

Alexander III mandat Antelmo, Bellicensi episcopo, et Basilio, priori Cartusien-si, ut Henricum II regem Anglorum adeant et litteras ex parte sua ei deferant.

Commission connue par la lettre pontificale suivante. – Reg.: J.L. –.

19 b

Bénévent. – 1168 (avril, fin)

Alexander III Henrico II Anglorum regi: horatur eum, ut in gratiam recipiat Thomam, archiepiscopum Cantuariensem, et sic se vinci a Domino patiat, „sicut tibi per venerabilem fratrem nostrum (Antelmum) Bellicensem episcopum et dilectum filium (Basilium) priorem Carthusiensem, latores praesentium, viros siquidem religiosos et Deum timentes, haec et alia viva voce plenius significamus“. – *A regiae sublimitatis*.

Parmi les *Epistolae S. Thomae*, ed. Giles, II, p. 126, d'où *Recueil des Historiens des Gaules*, XVI, n° 151, c. 330A; Migne, *PL.*, 200, n° 480, c. 480. – Reg.: *Reg. dauph.*, I, n° 4296, p. 719. J.L. 11391.

Anthelme et Basile devaient rejoindre Henri II en Normandie. Il n'est pas sûr qu'ils aient pu s'acquitter de leur mission, puisque, le 25 décembre, Alexandre III chargeait d'une mission analogue Simon, prieur de la chartreuse du Mont-Dieu (dioc. de Reims), et Bernard de la Couldre, prieur de Grammont: „Volumus autem ut haec ... diligentius exequamini, nisi venerabilis frater noster Bellicensis episcopus et dilectus filius prior Carthusiensis ea, prout illis mandavimus, exequantur ...“ (J.L. 11405, avec la date du 25 mai). Sur ces faits, cf. R. Foreville, *L'Église et la Royauté en Angleterre sous Henri II Plantagenêt*, Paris, 1943, p. 190 (R. Foreville ne mentionne d'ailleurs pas cette lettre).

*20 a (1167–1174)
 „Cum notificasset comes ipse (Humbertus III, comes Sabaudiae) sedis apostolicae praesuli (Alexandro III) se excommunicatum a Bellicensi episcopo, contra datam sibi gratiam, mandavit ei (Antelmo episcopo) dominus papa per archiepiscopum Tarentasiae Petrum et alium episcopum, ut filium suum carissimum, comitem reverendum Humbertum, quem satis temere excommunicare praesumpserat, absolveret, praecipiens episcopis quod, si nollet, ... ipsi eum absolverent.“
 Nolente Antelmo sententiam suam mutare, nec ipsi delegati episcopi comitem absolvere ausi sunt.

Voir: n° *20c. – Reg.: J.L. –.

*20 b (1167–1174)
 „Sed dominus papa (Alexander III), cum rescisset, absolvit eum (Humbertum), mandans episcopo (Antelmo) comitem ex apostolica auctoritate absolutum“.

Voir: n° *20c. – Reg.: J.L. –.

*20 c (1167–1174)
 Sententia apostolica permotus, Antelmus, „relicta cathedra, ... cellae dilectam repetivit quietem ... Sed clerici sui, cum litteris papae (Alexandri III), quem pro eo interpellaverant“, repetunt eum et ad ecclesiam suam reducunt.

Vita S. Antelmi, c. 27 (a,b), 27–28, ed. J. Picard, p. 25–26; *Acta Sanctorum*, l.c., p. 208–209, §§ 30–32.

Ces faits sont postérieurs à l'élection de Guillaume, évêque de Maurienne, qui intervint dans les faits motivant l'excommunication d'Humbert III (*Vita*, c. 25); or, Guillaume, moine de la Grande Chartreuse, n'est connu sûrement qu'à partir de 1167 (*Gallia Christiana*, XVI, c. 627, à retoucher). Ils sont antérieurs à la mort de saint Pierre de Tarentaise, le 14 septembre 1174. – Sur plusieurs des documents pontificaux ici allégués, voir aussi: Belley, Laïcs du diocèse. – Sur Saint-Antelme voir aussi: Picard, *Introduction*.

21 *Anagni. – (1173–1176) juin 17*
 Alexander III (Galcherio) abbati et fratribus et burgensibus Flaviniacensibus (*Flavigny*): sicut iam olim ipsis monachis et R. quondam abbati eorum scripsit, mandat, ut pacifice cessent a molestia quam (Bernardo) abbati et monachis Fontanecensibus (*Fontenay*) de decimis quarundam vinearum et aliis juribus intulerunt, „aut super his omnibus in praesentia venerabilium fratrum nostrorum (Antelmi) Bellicensis et (Guillelmi) Maurianensis episcoporum plenam justitiam ... exhibeatis.“ – *Ex parte dilectorum*. – Dat. Anagnie 15 kal. julii.

Ed.: Wiederhold, *Papsturkunden in Frankreich*, II, n° 32, p. 55. – Reg.: J.L. –.

Voir aussi: Flavigny, abbaye (dioc. d'Autun); Fontenay, abbaye (dioc. d'Autun); Maurienne, évêché.

Les seules années où Alexandre III se soit trouvé à Anagni un 17 juin sont 1160, 1173, 1174 et 1176. 1160 se trouve exclu par la mention de R. comme ancien abbé de Flavigny, qui ne peut être que Renaud, connu encore après 1160; son successeur, Gaucher, est connu en 1173 et ensuite (*D. H. G. E.*, XVII, c. 405). – Les années 1173–1176 appartiennent à l'épiscopat d'Anthelme à Belley et à celui de Guillaume II en Maurienne, ainsi qu'à l'abbatit de Bernard I^{er} à Fontenay.

On ne possède pas les mandats pontificaux adressés aux juges délégués. L'accord n'intervint que plus tard par la médiation d'Étienne, évêque d'Autun, dont la sentence fut confirmée par Alexandre III le 1^{er} mars 1179 (J.L. 13314; cf. Pflugk-Harttung, *Acta*, I, n° 300, p. 268).

*21 bis *Anagni. – (1174 ou 1176) mars 20*

Alexander III (Roberto) Viennensi archiepiscopo, apostolicae sedis legato, et (Antelmo) Bellicensi episcopo committit terminandam querimoniam Bernardi et Stephani Gaufridi qui fratres Tornacenses (*Tournus*) occasione cujusdam summae pecuniae inquietant.

Voir: Chalons-sur-Saône, Abbaye de Tournus (Connu par P. Juénin, *Nouvelle histoire de l'abbaye royale et collégiale de Saint-Filibert et de la ville de Tournus, Preuves*, Dijon 1722, n° *314, p. 136). – Reg.: J.L. –

Voir aussi: Vienne, Archevêché, n° *310 bis, *Gallia Pontificia*, III/1, p. 188.

*22 *Latran. – 1179 mars 5–19*

In concilio generali Lateranensi tertio, ab Alexandro III, post pacem Ecclesiae, convocato, adest Rainaldus, Bellicensis episcopus.

Mansi, XXII, c. 216 (le nom est déformé en „Rantaldus“); R. Foreville, *Latran I, II, III et Latran IV (Histoire des Conciles Oecuméniques*, 6, Paris, 1965), p. 389.

23 *Anagni. – (1184) février 17*

Lucius III Johanni, Lugdunensi archiepiscopo, et Reinaldo, Vellicensi episcopo: mandat eis, ut priorem et monachos Inimontis compellant justitiam exhibere fratribus domus Portarum (*Portes, dioc. de Lyon*).

Voir: Innimont, prieuré (voir ci-dessous), n° 1.

24 *Vérone. – (1184–1185) octobre 1*

Lucius III Lamberto Maurianensi episcopo: confirmat ei praeposituram ecclesiae suae iuxta compositionem inter eum et ecclesiae canonicos factam, mediantibus J(ohanne) Gratianopolitano et R(ainaldo) Belicensi episcopis.

A (Chambéry, Archives départementales, Savoie, 3 G 69). – Ed.: A. Billiet - J.-M. Albrieux, *Chartes du diocèse de Maurienne (Documents. Académie impériale de Savoie, 2)*, Chambéry, 1861, n° 19, p. 31. Wiederhold, *Papsturkunden in Frankreich*, III, n° 11, p. 33. – Reg.: *Reg. dauph.*, I, n° 4922, c. 820 = VII, n° 375, c. 28. Böhmer - Baaken/Schmidt, *Lucius III.*, n° 1807. J.L. 15270.

Voir: Maurienne, Évêché et chapitre; Grenoble, Évêché.

★25

(cr. 1190)

Clemens III assentit renuntiationi Artaldi Belicensis episcopi.

Vita beati Artaldi, 5: „tandem annis iam grandis, pastoralisque solitudinis fractus laboribus assiduis, Clementi III summo pontifici mente prolata, de eius assensu infulas deposuit“, ed. *Acta Sanctorum*, Oct. t. 3, 783–785, p. 784; E. Levasseur, dans *Ephemerides Ordinis Carthusiensis*, III, 1891, p. 405; *B. H. L.*, n° 716. – Reg.: J.L. –.

Arthaud, prieur de la chartreuse d’Arvières (dioc. de Genève), élu évêque de Belley après Renaud († 30 novembre 1186), à plus de 85 ans, démissionna, semble-t-il, après deux ans d’épiscopat. Il mourait à Arvières le 6 octobre 1206, à 105 ans; il avait, encore chartreux, reçu une longue réponse d’Alexandre III, d’une grande sévérité pour l’empereur Frédéric I^{er}, (26 février 1164; J.L. 11003).

26

Rome, Saint-Pierre. – 1194 juin 4

Celestinus III (Rogerio) Lausanensi et (Odoni) Bellicensi episcopis: mandat eis ut prohibeant (Amedeum) Bisuntinum archiepiscopum, hominum requirere a Johanne archidiacono Salinensi super hoc archidiaconatu, si hoc hominum nonnisi per Herbertum scismaticum originem habere constiterit.

Voir: Besançon, Archevêché, n° 119, *Gallia Pontificia*, I, p. 74; Saint-Étienne, n° 36, *ibid.*, p. 100; Clercs du diocèse de Besançon, n° 9, *ibid.*, p. 342; omis sous Lausanne, Évêché, dans *Helvetia Pontificia*. – Reg.: J.L. –.

Sur Roger, év. de Lausanne, voir aussi *Helvetia sacra*, I/4: Archevêchés et évêchés: Le diocèse de Lausanne, Basel, 1988, p. 115–117.

Chapitre cathédral de Saint-Jean-Baptiste

Le chapitre de la cathédrale de Belley, dont on sait peu de chose avant le XII^e siècle, adopta au temps de l’évêque Guillaume (1141–1157) et sous l’inspiration des chartreux de Portes, la Règle de saint Augustin: la bulle d’Innocent II, du 4 décembre 1142 (n° 1), précise les conditions d’applications de cette réforme et de la substitution progressive des chanoines réguliers aux 24 chanoines séculiers.

La même bulle confirme à l’évêque ses droits, notamment sur vingt-six églises du diocèse et à six autres hors du diocèse. Le chapitre était „cure primitif“ de l’unique paroisse que formait la ville épiscopale.

Le manuscrit Paris, B.N.F., n. acq. lat. 72, provenant du chapitre de Belley, transmet, à la suite des *Regulae et Constitutiones Canoniorum regularium Ordinis S. Augustini*, des *Statuta capitularia* très circonstanciés donnés par le cardinal-légat Hugues de Saint-Cher le 21 février 1248 (édités d’après une copie par M.-C. Guigue en appendice au *Petit Cartulaire de Saint-Sulpice*, p. 89–108), ainsi que d’autres du 1^{er} novembre 1254 (*ibid.*, p. 111) et de 1288 (curieusement les pages blanches du manuscrit n. acq. lat. 72 ont été utilisées par saint Vincent Ferrier,

prêchant à Belley en 1404, pour préparer son sermon, en latin et en catalan: Cl. Brunel, *Un plan de sermon de Saint Vincent Ferrer*, dans *B. E. Ch.*, 85, 1924, p. 110–178.

Les difficultés ne manquèrent pas dès la fin du Moyen Âge. Finalement les chanoines obtinrent de Grégoire XIII, le 15 juillet 1578, d'être de nouveau sécularisés. Leur nombre était réduit à 19. Les dignitaires seraient dorénavant, en plus du doyen, l'archidiaque, l'archiprêtre, le primicier et le théologal.

Le fonds du Chapitre, aux Archives départementales de l'Ain, coté G 146 et G 169, ne renferme pas de documents antérieurs au XV^e siècle. Les registres capitulaires ne sont conservés que pour 1742–1790.

De l'ancienne bibliothèque capitulaire, à part le manuscrit cité ci-dessus, nous savons qu'elle conservait 4 traités spirituelles de l'évêque Ponce de Balmy, maintenant perdus (L. Levasseur, dans *Ephemerides Ordinis Cartusiensis*, IV, Montreuil, 1892, p. 496).

1

Latran. – 1142 décembre 4

Innocentius II Guillelmo, Bellicensi episcopo: suscipit sub b. Petri et sua protectione Bellicensem S. Johannis Baptistae ecclesiam et eam scripti privilegio communit. „In primis siquidem statuentes, ut quemadmodum a tua discretione, frater episcopo, assensu potioris et sanioris partis fratrum ipsius ecclesiae, in praesentia fratrum Portarum (*chartreux de Portes*) statutum est, eadem Bellicensium ecclesia secundum b. Augustini regulam ordinetur; nullus ibi de cetero nisi canonicus regularis substituatur“. Usus et administrationem omnium bonorum regulares habeant. Ad tempus tamen census trium obedientiarum in viginti quatuor partes dividatur, quae unicuique saecularium canonicorum tribuantur, sed post mortem uniuscuiusque eorum ad communem administrationem redeant. Insuper, „nullus ibi“, post Guillelmi mortem, „nisi regularis ordinis episcopus eligatur“. Possessiones et bona episcopi confirmat, inter quae 32 ecclesias, propriis vocabulis designatas, quarum 4 in archiepiscopatu Lugdunensi, duo in archiepiscopatu Bisuntino: Savineum (*Savigna*) et Sarrunicam (*Sarroigna*). – *Piae postulatio voluntatis*. – Ego Innocentius etc. Subscr. 7 card. Dat. Laterani p. m. Gerardi S. R. E. presb. card. ac bibl., pridie non. dec., ind. 6, inc. d. a. 1142, pont. vero d. Innocentii II pp. a. 13.

L'original est perdu (cf. Wiederhold, *Papsturkunden in Frankreich*, II, p. 12; Guichenon – voir infra – reproduit la rota). – Ed.: Guichenon, *Episc. Bellic. Chronogr. Series*, p. 25. *Gallia Christiana*, II, p. 361. Guichenon, *Histoire de Bresse*, II, continuation, p. 22. *Gallia Christiana*, 2^e éd. XV, instr., p. 307. Migne, *P.L.*, 179, c. 604–606 (d'après *Gallia Christiana*). – Reg.: Martin, *Conciles*, I, n° 551, p. 149. *Reg. dauph.*, n° 3679, c. 620. J.L. 8246.

L'intérêt de la „clause de régularité“, telle qu'elle est ici formulée, a été souligné par Dom J. Dubois dans *Les ordres religieux au XI^e siècle selon la curie romaine*, dans *Revue*

Bénédictine, 78, 1968, p. 283–309 (p. 300). – Plus originale est la précision que l'évêque qui succédera à Guillaume, normalement choisi dans le chapitre entier, le sera parmi les chanoines réguliers en faisant nombre.

LES MONASTÈRES DU DIOCÈSE

Dom Cl. Estiennot, *Antiquitates in dioecibus Lugdunensi et Bellicensi benedictinae, seu Brevis Chronica Coenobiorum ordinis Benedictini in dictis dioecibus sitorum e Schedis veteribus, Carthulariis, Necrologiis aliisque venerandae antiquitatis Monumentis contexta et compilata, anno a C. n. MDCLXXVI*, B. N. F., lat. 12740 (olim S. Germain, lat. 527). – L. Alloing, *Nos monastères cisterciens*, dans *Semaine religieuse de Belley*, 1915, p. 431–586. – J. Giraud, *Les abbayes cisterciennes antérieures au XIII^e siècle dans l’Ain*, dans *Annuaire de la Soc. d’Émul. de l’Ain*, 1955, p. 396–414. – J. Dubois, *Moines et monastères du Bugey*, dans *Le Bugey*, 1962, p. 1–63. – Idem, *L’implantation monastique dans le Bugey au Moyen Âge*, dans *Journal des Savants*, 1971, p. 14–31. – H. Rochais et E. Manning, *Bibliographie générale de l’Ordre cistercien*, Rochefort, 1979–1990. – Y. et Chr. Bru, *Les abbayes cisterciennes de l’actuel département de l’Ain*, dans *Les Cahiers de Léoncel*, 15, 1999, p. 30–39.

Le Haut Bugey fut une terre d’élection pour l’Ordre cartusien: successivement y furent fondées les maisons de Portes (1115) et de Meyriat (1116), toutes deux au diocèse de Lyon, puis celle d’Arvières au diocèse de Genève (1140). La proximité de ces maisons explique la grande influence qu’eurent les Chartreux dans le diocèse de Belley. En effet, il n’exista, toutefois, dans le diocèse même, aucune chartreuse avant 1383. Cette année-là Amédée VI de Savoie en fonda une dans son château de Pierre-Châtel, forteresse dominant à pic la vallée du Rhône.

Les seules abbayes du diocèse, toutes deux cisterciennes, furent Saint-Sulpice et Bons. S’y ajoutaient: 4 prieurés bénédictins anciens: Yenne, Saint-Genix, Saint-Béron et Lépin; 2 prieurés clunisiens: Conzieu et Innimont; 2 prieurés de l’Ordre de Saint-Ruf: Ordonnaz et Corbelin. Une donation de plusieurs nobles à l’abbaye de Savigny, vers 1030, est à l’origine du prieuré de La Burbanche (A. J. Bernard, *Cartulaire de l’Abbaye de Savigny. Suivi du petit Cartulaire d’Ainay*, I, (Collection de documents inédits sur l’histoire de France. Série I, 31), Paris 1853, n° 681, p. 351). Une concession de l’évêque Guillaume et du Chapitre aux chevaliers du Temple, en 1149, est à l’origine du Temple d’Accoyeux (*Gallia Christiana*, XV, instr., n° 7, c. 309–310; manque dans G. A. M. J. A. d’Albon, *Cartulaire général de l’Ordre du Temple 1119?–1150. Recueil des Chartres et des Bulles relatives à l’Ordre du Temple*, Paris 1913).

Seule Saint-Sulpice, Bons et Innimont sont concernés par des documents antérieurs à 1198 supposant une intervention romaine.

Abbaye Saint-Sulpice

Abbatia s. Sulpitii, s. Sulpicii

Estiennot, *Antiquitates*, ch. 90, p. 273–276 et 534–537. – Cottineau, *Répertoire*, II, c. 2698. – *Gallia Christiana*, XV, c. 645–654; *instr.*, c. 305–358. – *Janauschek*, p. 27.

M.-C. Guigue, *Vingt-trois concessions faites, de 1149 à 1182, à l'abbaye de St-Sulpice-en-Bugey, par divers seigneurs*, dans *Revue des Sociétés Savantes*, 1872, p. 290–307. – M. C. Guigue, *Petit Cartulaire de l'abbaye de Saint-Sulpice en Bugey. Suivi de Documents inédits pour servir à l'Histoire du Diocèse de Belley*, Lyon 1884. – É. Goutagny, *L'abbaye de Saint-Sulpice-en-Bugey*, dans *Cîteaux*, 1965, p. 30–67. – L. Bonnerus, *L'abbaye de Saint-Sulpice-en-Bugey*, dans *Visages de l'Ain*, 1972, p. 28–37. – A. Favre, *L'abbaye de Saint-Sulpice-en-Bugey, inventaire de 1791*, dans *Le Bugey*, 1973, p. 517–538. – G. Collard, *Le temporel de l'abbaye de Saint-Sulpice-en-Bugey du XII^e siècle à 1404*, dans *Visages de l'Ain*, 1975, p. 23–28. – Y. Bru, *L'abbaye de Saint-Sulpice-en-Bugey, les particularités de son plan*, dans *Congrès de l'Association bourguignonne des Sociétés savantes*, Belley, 1976, p. 57–64. – Th. Heckmann, *Recueil des actes de la chartreuse de Portes 1115–1250*. Thèse de l'École des Chartes, 1981–1982, 2 t., dactyl. – Y. Bru, *Les deux églises de l'abbaye de Saint-Sulpice en Bugey*, Belley 1982. – L. H. Nelson, *Quelques documents de Saint-Sulpice-en-Bugey relatifs à la fondation de l'abbaye de Chassagne-en-Bresse*, dans *Cîteaux*, 37, 1986, p. 82–105. – Y. et C. Bru, *L'abbaye de Saint-Sulpice-en-Bugey*, dans *Cahiers de Léoncel*, 9, 1993, p. 2–16. – Y. Bru, *Saint-Sulpice en Bugey, abbaye cistercienne* (s.l., s.a.).

Les origines de l'abbaye cistercienne de Saint-Sulpice, située d'abord à Hostiaz dans le nord du diocèse, illustrent les tâtonnements de la recherche religieuse au début du XII^e siècle. Il s'agit d'abord d'un prieuré clunisien, que son prieur, Humbert, vers 1120, obtient de faire entrer dans l'Ordre cartusien, mais qui, à la mort d'Humbert, redevient bénédictin, jusqu'à ce qu'en 1130, sur l'initiative du comte Amédée III et de l'évêque Berlion, la maison soit remise à l'abbé cistercien de Pontigny qui y envoie un essaim de 15 moines.

En 1138, Innocent II confirme l'accord intervenu entre Étienne, prieur de la chartreuse de Meyriat, et Bernard, abbé de Saint-Sulpice, au sujet de leurs limites respectives (n^o 1). En 1142, il accorde à l'abbé Ainard une confirmation générale (n^o 2). Divers actes reviennent sur la protection des limites fixées (n^{os} 3, 4, 5, 8). Les papes Eugène III, Alexandre III et Lucius III confirment à nouveau l'ensemble de ces actes (n^{os} 6, 7, 9).

Saint-Sulpice connut assez de vitalité pour fonder quatre abbayes: Falleri, dans le Latium (vers 1143; cf. *Italia Pontificia*, II, p. 187–189), S. Martino al Cimino, au diocèse de Viterbe (1150; cf. *Italia Pontificia*, II, p. 214) – ces deux monastères étaient antérieurement bénédictins –, Chassagne-en-Bresse (1152; cf. Cottineau, *Répertoire*, I, c. 719–720), S. Sebastiano ad Catacumbas, à Rome (1171; cf. *Italia Pontificia*, I, p. 162–164). L'abbaye elle-même dut changer de site vers 1135 et passer, sans quitter son domaine, vers l'Est, d'Hostiaz à Thézillieu.

Les siècles suivants connurent des difficultés croissantes, jusqu'à ce que la commende, sous le régime français, la mit entre les mains d'un huguenot, qui y établit un haras, au grand scandale de Jean-Pierre Camus. Des efforts de redressement au cours des XVII^e et XVIII^e siècles n'auront pas grand succès. En 1786, la Commission des Réguliers envisagea la suppression de l'abbaye, dont les revenus iraient à l'évêque et au chapitre de Belley. Le 12 août 1789, les paysans vinrent brûler une partie des titres de l'abbaye. Le reste fut dispersé.

Ceux des documents subsistant aux Archives départementales de l'Ain portent les cotes H 196–207. 14 documents du XII^e siècle sont transmis par un élégant cartulaire du XIV^e siècle conservé aux Archives départementales de la Côte d'Or sous la cote 11653 (Cart. 179) (parmi les archives transférées de la Chambre des Comptes de Savoie à celle de Dijon après le rattachement du Bugey à la France en 1601). Il a été édité, avec de riches appendices par M.-C. Guigue (voir Bibliographie).

Dans le Recueil Guichenon de Montpellier figure le texte de trois actes en faveur de l'abbaye, de 1145, 1201, 1212 (vol. 20, pièce 102; vol. 13, pièces 45 et 46).

Le 20 septembre 1789, les chanoines de Belley discutaient encore de l'union de Saint-Sulpice au chapitre, alors que les biens de l'abbaye allaient être „mis à la disposition de la nation“ quelques semaines plus tard. L'abbaye elle-même allait peu à peu tomber en ruines.

Sigles désignant les sources manuscrites:

- A Orig. Bourg-en-Bresse, Arch. dép. Ain, Meyriat, H 255.
- B Copie du XV^e siècle Bourg-en-Bresse, Arch. dép. Ain, Portes, H 216.
- C Cartulaire du XIV^e siècle, en parchemin, Dijon, Arch. dép. Côte d'Or, Chambre des comptes de Bourgogne, B 11653 (Cart. 179) (voir: Stein, Bibliographie de cartulaires, n° 3573), édité par M.-C. Guigue, voir Bibliographie ci-dessus.
- D Information aux fins de vérification de l'étendue et limites de l'abbaye de Saint-Sulpice, a. 1419, cahier, Dijon, Arch. dép. Côte d'Or, Chambre des comptes de Bourgogne, B 11654.

1

Pise. – 1137 février 12

Innocentius II Stephano, priori Majorevi domus (*Meyriat, dioc. Lyon*) ejusque fratribus: confirmat eis, inter alia, instrumentum pacis inter eos et Bernardum abbatem sancti Sulpitii in praesentia Hugonis Pontiniacensis abbatis (*Pontigny, dioc. d'Auxerre*), per manum Bernardi, prioris Portarum (*Portes, dioc. de Grenoble*), de terminis suis factum, quod huic suo decreto ad verbum inserit: „Hii ergo termini sic jure perpetuo ad invicem observari debebunt, ut nequaquam propter pastum quorumlibet animalium vel propter terras acquirendas aut quaecumque habitacula construenda transeat in partem contrariam, nisi forte per legitime et

voluntarie concessionis licentiam“. – *Ad hoc universalis*. – Ego Innocentius etc. Subscr. 17 card. Dat. Pisis p. m. Aimerici S. R. E. diac. card. et canc., 2 id. febr., ind. 15, inc. d. a. 1137, pont. vero d. Innocentii pp. II a. 7.

A. – Éd.: M.-C. Guigue, *Petit Cartulaire de Saint-Sulpice*, Appendice n° 7, p. 33–38. – Reg.: J.L. –

Voir aussi. Meyriat, chartreuse.

Bernard est le premier prieur de Portes, en fonction depuis 1115. – L'abbé Hugues de Pontigny venait d'être promu à l'évêché d'Auxerre (24 janvier 1137).

2

Corcolle. – 1142 juin 23

Innocentius II Ainardo, abbati sancti Sulpitii ejusdem(que) fratribus: suscipit sub B. Petri et sua protectione monasterium eorum, et statuit, ut ejus bona firma et illibata permaneant. Terminos ab Amedeo comite concessos et distinctos, expressis nominibus, confirmat, sicut et usum pasquarum in tota terra comitis. Nullus exigat ab eis decimas laborum, quos ipsi colunt, et de nutrimentis eorum animalium. Possessiones ejus integre conserventur. Sanctiones graves in contravenientes promulgantur. – *Desiderium quod ad*. – Ego Innocentius etc. Subscr. 4 card. Dat. apud Corcollum p. m. Gerardi S. R. E. presb. card. ac bibl., 9 kal. jul., ind. 5, inc. d. a. 1142, pont. vero d. Innocentii II pp. a. 13.

C, p. 25–29 (Rota soigneusement dessinée). – Ed.: M.-C. Guigue, *Petit Cartulaire de Saint-Sulpice*, n° XIII, p. 18–20. – Reg.: J.L. –

Corcolle, nom de lieu très rare; cf. Duchesne, *Liber Pontificalis*, II, p. 341, note: „ancien château ..., un peu au S.-O. de la villa d'Hadrien (près de Tivoli)“. Le pape Innocent II, seul parmi tous les papes du XI^e et XII^e siècles, y séjourna quelques jours en 1142, après avoir été mis en fuite par les habitants de Tivoli, cf. J.L., I, p. 903–904.

3

Latran. – (1144) novembre 10

Lucius II (Guillelmo) Bellicensi episcopo: mandat ut „infra terminos religiosus fratribus sancti Sulpitii a nobili viro Amedeo, illustri comite (Sabaudiae), concessos et desi(g)natos et sedis apostolicae privilegio confirmatos, edificia fieri non“ permittat. – *Ad tuam spectat*. – Dat. Lat. 4 id. nov.

C, p. 23. – Ed.: M.-C. Guigue, *Petit Cartulaire de Saint-Sulpice*, n° XI, p. 16. – Reg.: J.L. –

Les limites en questions et l'interdiction d'y bâtir sont précisées dans divers actes d'Amédée (*ibid.*, n°s 1–9); le privilège apostolique qui les avait confirmées, est celui d'Innocent II (n° 2).

4

Belley. – (1146)

Amedeus, Lugdunensis archiepiscopus et apostolicae sedis legatus, Ainardo, sancti Sulpitii abbati: monasterium sub sua protectione suscipit et commemorat se statuisset, coram episcopis et abbatibus in concilio Bellicensi constitutis, „ut

nulli omnino hominum infra terminos ab illustri comite Amedeo vobis positos et a patre nostro Innocentio bone memorie (n° 2) et Berlione Bellicensi episcopo confirmatos, domum seu aliquod edificium liceat edificare. Quos videlicet terminos propriis signum duximus exprimendis vocabulis ...". Contravenientes excommunicationi subjaceant. – *Desiderium quod ad.*

C, p. 29–31. – Ed.: M.-C. Guigue, *Petit Cartulaire de Saint-Sulpice*, n° XIV, p. 21–22 (vers 1145).

Sur la date et les circonstances de ce concile, voir Belley, Évêché, n° 15.

5

Latran. – 1146 janvier 24

Eugenius III (Bernardo priori Portarum – *Portes* – ejusque fratribus): inter alia scribit: „Conventionem, que inter vos et canonicos sancti Rufi per Falconem, bone memorie Lugdunensem archiepiscopum, Guillelmum Bellicensem episcopum et Ismionem Ambroniensem abbatem (*Ambronnay, dioc. de Lyon*) ... facta est, ... sedis apostolice auctoritate firmamus. Concordiam etiam que inter vos et fratres sancti Sulpicii a venerabili fratre nostro Hugone Autissiodorensi (*Auxerre*) episcopo, tunc Pontiniacensi abbate, pacis intuitu rationabiliter facta est, ratam manere censemus.“ – (Deest initium.) – Dat. Laterani p. m. Roberti S. R. E. presb. card. et canc. 9 kal. febr., ind. 9, inc. d. a. 1146, pont. d. Eugenii III pp. a. 1.

B: copie incomplète (manquent le protocole et la première partie du contexte, ainsi que la Rota, le Benevalet et les souscriptions du pape et – éventuellement – des cardinaux). – Ed.: Wiederhold, *Papsturkunden in Frankreich*, II, n° 12, p. 36–37. Heckmann, *Recueil*, II, n° 36, p. 6. – Reg.: J.L. –

Voir aussi: *Portes*, chartreuse (dioc. de Lyon); *Saint-Ruf*, abbaye (dioc. d'Avignon).

Il n'est pas spécifié que Falcon de Lyon, Guillaume de Belley, Ismion d'Ambronnay et Hugues de Pontigny aient agi par mandat pontifical. – La chartre, très circonstanciée, de Falcon au sujet de l'accord avec *Saint-Ruf* est du 1^{er} septembre 1141 (original: Arch. dép. Ain, H 242, copies: H 218, H 219; éd. Guichenon, *Histoire de Bresse*, preuves, p. 220); six clercs de Belley y sont nommés. – L'accord avec *Saint-Sulpice* doit être contemporain de celui entre *Saint-Sulpice* et la chartreuse de *Meyriat*, confirmée par Innocent II en 1137 (*Saint-Sulpice*, n° 1): les intervenants sont les mêmes: Hugues de Pontigny, qui devint évêque d'*Auxerre* le 24 janvier 1137, et Bernard de *Portes*.

★6

(1145–1153)

Eugenius III munit Sancti Sulpicii monachis monasterium apostolica protectione atque confirmat bona et terminos eorum.

Acte rappelé par la confirmation de Lucius III (n° 9). – Reg.: J.L. – .

7

Tusculum. – 1171 avril 26

Alexander III Stephano priori Portarum (*Portes, dioc. de Lyon*) ejusque fratribus: ad exemplar Eugenii III (*n° 5*) et iisdem verbis confirmat inter alia concordiam inter eos et fratres sancti Sulpitii ab Hugone quondam Autissidorensi episcopo, tunc Pontiniacensi abbate, factam. – *Quoniam sine cultu*. – Ego Alexander etc. Subscr. 13 card. Dat. Tusculan. p. m. Gratiani S. R. E. subd. et not., 6 kal. mai., ind. 4, inc. d. a. 1171, pont. vero d. Alexandri pp. III a. 12.

A. – Ed.: M.-C. Guigue, *Cartulaire Lyonnais*, I, 1885, n° 43, p. 64–66. Heckmann, *Recueil*, II, n° 35, p. 89–94. – Indiqué: Wiederhold, *Papsturkunden in Frankreich*, II, p. 20. – Reg.: *Reg. dauph.*, I, n° 4448, c. 743. J.L. –

Voir aussi: *Portes, chartreuse (dioc. de Lyon)*.

*8

(1159–1181)

Alexander III munit Sancti Sulpicii monachis monasterium apostolica protectione atque confirmat bona et terminos eorum.

Acte rappelé par la confirmation de Lucius III (n° 9). – Reg.: J.L. –

9

Velletri. – 1183 février 1

Lucius III Silvio Sancti Sulpitii abbati ejusque monachis: ad exemplar Eugenii III (*n° 5*) monasterium apostolica protectione munit et bona ipsius, propriis expressis vocabulis, confirmat. Similiter „terminos ab illustri viro Amadeo quondam comite vobis rationabiliter concessos ac distinctos, et in consecratione ejusdem ecclesiae a bone memorie Petro Lugdunensi et Petro quondam Tarentasiensi archiepiscopis et a praedecessoribus nostris felicis memorie Innocentii II (*n° 1*), Lucii II (*n° 3*), Eugenii III (*n° 6*) et Alexandri III (*n° 8*) Romanorum pontificum confirmatos“, iterum ipse confirmat. Prohibet ne quis infra praedictos terminos aedificium construat. Usus pascuorum confirmat. – *Religiosam vitam eligentibus*. – Ego Lucius etc. Subscr. 13 card. Dat. Velletri p. m. Alberti S. R. E. presb. card. et canc., kal. febr., ind. 1, inc. d. a. 1182, pont. vero d. Lucii pp. III a. 2.

D, f. 21. – Ed.: Wiederhold, *Papsturkunden in Frankreich*, II, n° 54, p. 78–80 (incomplet). – Reg.: Pfaff, *Sieben Jahre*, n° 121, p. 189. Böhmer-Baaken/Schmidt, *Lucius III.*, n° 471. J.L. –

Les limites ici appelées ont été confirmées lors de la consécration de l'église par les archevêques Pierre de Lyon (1131–1139) et Pierre I^{er} de Tarentaise (1124–1140), avant la confirmation par Innocent II (début 1137, ci-dessus, n° 1), donc entre 1131 et 1136. – M.-C. Guigue, *Petit Cartulaire de Saint-Sulpice*, dit, pour la lettre du comte Amédée à l'archevêque Pierre à l'occasion de la consécration (n° VIII, p. 11): „vers 1132“; pour la confirmation de Berlion de Belley (n° XII, p. 17): „vers 1134“.

10

Velletri. – 1183 février 3

Lucius III Rostanno prioris Portarum (*Portes, dioc. de Lyon*) ejusque fratribus: suscipit eos ad exemplar Eugenii III sub protectione S. R. E., inter alia confirmat compositionem cum fratribus S. Sulpicii.

Voir: Portes, chartreuse (dioc. de Lyon), éd.: Wiederhold, *Papsturkunden in Frankreich*, II, n° 55, p. 80 (incomplet); Heckmann, *Recueil*, II, n° 35, p. 89. – Reg.: *Reg. dauph.*, I, n° 4831, col. 805; Böhmer-Baaken/Schmidt, *Lucius III.*, n° 473. J.L. –

Prieuré Saint-Pierre d’Innimont

Inimunt, Inimons, Enimuns, Enimons, Innimond

Estiennot, *Antiquitates*, ch. 42, p. 129–139 et 379. – Cottineau, *Répertoire*, I, c. 1458. – D. H. G. E., XXV, c. 1250–1252 (Ph. Racinet). – Stein, *Bibliographie des Cartulaires*, n° 1727.

„Notice de la fondation du prieuré d’Innimont en Bugey, tirée d’un chartrier dudit Prieuré“ (cartulaire perdu, comme il semble, cité dans le Recueil Guichenon de Montpellier vol. 19, pièce 40). – Guichenon, *Histoire de Bresse*, IV^e partie, p. 197. – Idem, *Bibliotheca Sebusiana*, p. 124. – van der Meer, *Atlas de l’ordre Cistercien*. – *Gallia Christiana*, XV, c. 654–655.

L. Joly, *Le prieuré Saint-Pierre d’Innimont*, dans *Bulletin Gorini*, 1913, p. 15–35, 167–184.

Antérieurement au XII^e siècle, Cluny avait possédé à Innimont, à l’ouest de Belley, sur la frontière vers le diocèse de Lyon (voir carte), un prieuré sous le vocable de Saint-Symphorien. Vers 1100, Humbert II, comte de Savoie, céda aux Clunisiens tous ses droits sur la montagne d’Innimont, tandis que l’évêque Ponce de Belley leur concédait l’église paroissiale. Telle fut l’origine du prieuré Saint-Pierre d’Innimont. La confirmation générale de Pascal II pour Cluny, du 8 février 1107, mentionne, parmi d’autres, cette libéralité de Ponce (Évêché, n° 4). Celle d’Honorius II, du 2 avril 1125, énumérant les prieurés de Cluny, cite celui d’*Ymmunt* (*sic*).

En 1184, Lucius III charge Jean, archevêque de Lyon, et Renaud, évêque de Belley, de défendre les Chartreux de Portes contre le prieur d’Innimont, Bernard, et ses moines, qui tentent d’acquérir des terres dans les limites de la chartreuse (n° 1).

La vie du prieuré connut des hauts et des bas. En 1276, on y compte le prieur et 7 moines; en 1288, 2 moines, en 1350, le prieur et deux moines; en 1386, le prieur et 12 moines. En 1407, Benoît XIII l’unit à la Grande Chartreuse, ce qui dura quelques années.

Dans le Recueil Guichenon de Montpellier, vol. 19, pièce 40, figure une „Notice de la fondation du prieuré d’Inimont en Bugey, tirée du Chartier dudit Prieuré“, suivi de plusieurs actes. C’est bien d’un cartulaire, perdu, qu’il s’agis-

sait. Guichenon s’y réfère encore ailleurs (*Histoire de Bresse*, Continuation de la seconde partie, p. 21 et 59; cf. Stein). De rares pièces d’archives donnent quelques indications sur la survie du prieuré jusqu’à 1789 (Archives départementales de l’Ain, H 213 et 214).

1

Anagni (1184) février 17

Lucius III Johanni, Lugdunensi archiepiscopo, et Rainaldo, Bellicensi episcopo: mandat, ut (Bernardum) priorem Inimontis et monachos ejus compellant justitiam exhibere de molestiis et gravamine, quod fratribus domus Portarum (*Portes*) inferunt, contentendo obtinere terras infra terminos eorum, contra institutionem Cartusiensis ordinis. – *Dilecti filii nostri*. – Dat. Anagniae, 13 kal. mart.

A: Archives départementales de l’Ain, Portes, H 219. – Éd.: (J.) Severt, *Chronologia historica successionis hierarchicae illustrissimorum archiantistitum Lugdunensis archiepiscopatus, Lugduni Batavorum*, 1607, I, p. 255. Guichenon, *Episcopatus Bellicensis chronologica series*, p. 35–36 („ex archivis Cartusiae Portarum“). *Gallia Christiana*, XV, instr., c. 314, n° 13 (d’après Guichenon). Heckmann, *Recueil*, II, n° 40, p. 104–105. – Reg.: Martin, *Conciles de Lyon*, n° 658, p. 175. *Reg. dauph.*, I, n° 4880, c. 813. Böhmer-Baaken/Schmidt, *Lucius III.*, n° 961. J.L. 14984.

Les différentes phases de cette contestation sont exposées dans le jugement de l’évêque Bernard de Belley, en 1200: *Gallia Christiana*, XV, instr., c. 314, n° 14. Il y est dit que Renaud, évêque de Belley, assisté d’Arbert, abbé de Saint-Chef (dioc. de Vienne) et ancien prieur d’Innimont, et de Bernard, trésorier de Cluny, avait réglé l’affaire à l’amiable en présence de Bernard, prieur d’Innimont, et de Boson, prieur de Portes (cf. Heckmann, *Recueil*, II, n° 39, p. 102–103).

Abbaye de Bons

Bunzium, Buntz

Estiennot, *Antiquitates*, ch. 18, p. 81–86 et 372. – Cottineau, *Répertoire*, I, c. 433–434. – *Gallia Christiana*, XV, c. 654–658. – *D. H. G. E.*, IX, c. 1103–1106 (J.-M. Canivez). – *Janaushek*, I, p. LVII.

J.-C. Dufay, *Le monastère de Bons-en-Bugey du XII^e au XVII^e siècle*, dans *Revue de la Société Littéraire de l’Ain*, 1882, p. 140. – J. Cohas, *Étude historique sur Chazey-Bons, Cressieu et Rothodod*, Belley, 1923. – J. Charbonnet, *Les dames Bernardines de Bons et de Belley*, dans *Le Bugey*, 1980, p. 1059–1080.

L’abbaye des Cisterciennes de Bons fut fondée vers 1155 par Marguerite, fille d’Amédée III de Savoie et soeur d’Humbert III, et approuvée par l’évêque Guillaume de Belley en 1157. En 1183 le pape Lucius III lui accorda sa protection et la confirmation des biens (n° 1). Elle était placée sous la juridiction de l’abbé de Saint-Sulpice.

L'histoire de l'abbaye est peu documentée. Longtemps fervente, elle subit ensuite le contre-coup des désordres de Saint-Sulpice. Jean-Pierre Camus donne une triste idée de ce que la vie religieuse y était devenue au début du XVII^e siècle. Son successeur, Jean de Passelaigue, vint en mars 1632 exhorter, au pied de l'autel, l'abbesse et les religieuses à reprendre la clôture et la régularité; toutes quittèrent l'église. Il revint au mois d'août et trouvant porte close, il afficha une menace d'excommunication.

En 1636, le Cardinal de Richelieu, devenu abbé commendateur, notifia aux moniales l'ordre de se conformer à la règle. Elles furent transférées à Belley en 1638. La communauté, composée de filles nobles, y subsista dignement jusqu'à la Révolution et se montra alors fidèle à sa vocation. De l'abbaye de Bons, vendue publiquement en mars 1791, quelques bâtiments sont encore reconnaissables.

Il n'existe plus aucun fonds d'archives.

★1

(Velletri). – 1183 (février, debut)

Lucius III suscipit N. Bunzii abbatissam et ejus sorores et monasterium earum secundum ordinem Cisterciensem institutum sub protectionem et confirmat omnia bona cum appendiciis.

Mention: Guichenon, *Histoire de Bresse*, continuation de la 2^e partie, p. 40: „Le pape Lucius III par une Bulle en datte de l'an 1183, laquelle se voit encore aujourd'huy aux Archives de ce Monastere, adressee à l'Abbesse et aux religieuses de Bons appreuue la pieuse resolution qu'elles auoient eu de prendre l'habit à la regle de l'Ordre de Cisteaux, met leur maison sous sa protection, & tous les biens en dépendans“. *Gallia Christiana*, XV, c. 654–655. C.-J. Dufay, *Le monastère de Bons-en-Bugey*, dans *Revue Société littéraire de l'Ain* 11 (1882), p. 140. J. Cohas, *Chazey-Bons, Cressieu et Rothodod*, p. 23. – Reg.: Böhmer-Baaken/Schmidt, *Lucius III.* – . J.L. – .

L'acte, certainement un privilège solennel, est de 1183. Or, cette année-là le monastère de Saint-Sulpice, protecteur de celui de Bons, reçoit une confirmation pontificale le 1^{er} février (Saint-Sulpice, n° 8; Böhmer-Baaken/Schmidt, *Lucius III.*, n° 471; J.L. –), la chartreuse de Portes, voisine de Saint-Sulpice, en reçoit une le 3 février (Wiederhold, *Papsturkunden in Frankreich*, II, n° 55, p. 80; Böhmer-Baaken/Schmidt, *Lucius III.*, n° 473; J.L. –). Ces différentes requêtes ont dû être présentées ensemble à la chancellerie.

CLERCS DU DIOCÈSE

★1 a

(1162 après août-1163)

Post mortem Pontii II, Bellicensis episcopi, dissensione orta de electione successoris ejus, canonici nonnulli mittunt “electum suum (,quendam monachum“) ad dominum papam (Alexandrum III), qui tunc in Galliarum partibus versabatur, ut ejus auctoritate confirmatum atque consecratum eum haberent episcopum, ductore Sigibodo, astuto ac facundissimo viro diversarumque scripturarum scientia non indocto“. Quibus Alexander III. differt responsum dare.

Voir: n° ★1c.

Voir aussi: Évêché, n° ★18a.

★1 b

(avant 1163 sept. 8)

Advenientibus postea quibusdam aliis canonicis, qui Antelmum, Cartusianum monachum, elegerunt, „gavisus est (papa), dicens illos fore felices tali pastore, et hoc a Deo ipsis propitio processisse consilium“. Consentientibus omnibus, „dominus praesul (Alexander III) scripsit Antelmo, apostolica auctoritate praecipiens, ut ecclesiae Bellicensis, ad quam electus erat, suscipere curam nulla occasione differret.“

Voir: n° ★1c.

Voir aussi: Évêché, n° ★18b.

★1 c

Bourges. – 1163 septembre 8

Renuente Antelmo, suadent eum amici, ut papam (Alexandrum III) ipse adeat, ab episcopali onere se excusaturum.

Voir: Évêché, n° ★18c.

LAÏCS DU DIOCÈSE

**1 a*

(1167-1174)

„Cum notificasset comes ipse (Humbertus III, comes Sabaudiae) sedis apostolicae praesuli (Alexandro III) se excommunicatum a Bellicensi episcopo, contra datam sibi gratiam, mandavit ei (Antelmo episcopo) dominus papa per archiepiscopum Tarentasiae Petrum et alium episcopum, ut filium suum carissimum, comitem reverendum Humbertum, quem satis temere excommunicare praesumpserat, absolveret, praecipiens episcopis quod, si nollet, ... ipsi eum absolverent.“ Nolente Antelmo sententiam suam mutare, nec ipsi delegati episcopi comitem absolvere ausi sunt.

Voir: n° *1c.

Voir aussi: Évêché, n° *20a.

**1 b*

(1167-1174)

„Sed dominus papa (Alexander III), cum rescisset, absolvit eum (Humbertum), mandans episcopo (Antelmo) comitem ex apostolica auctoritate absolutum“.

Voir: n° *1c.

Voir aussi: Évêché, n° *20b.

**1 c*

(1167-1174)

Sententia apostolica permotus, Antelmus, „relicta cathedra, ... cellae dilectam repetivit quietem Sed clerici sui, cum litteris papae (Alexandri III), quem pro eo interpellaverant“, repetunt eum et ad ecclesiam suam reducunt.

Voir: Évêché n° *20c.

TABLEAUX CHRONOLOGIQUES

I. Actes pontificaux

1	1107 février 8	Paschalis II J.L. 6122	Évêché, n° 5	30
*2	(1128, après le 1 ^{er} août–1129)	Honorius II J.L. –	Évêché, n° *8	31
*3	(1132–1135)	Innocentius II J.L. –	Évêché, n° *9	31
*4	1135 mai 30–juin 8	J.L., I, p. 865–866	Évêché, n° *10	32
5	1137 février 12	J.L. –	Saint-Sulpice-en-Bugey, n° 1	43
6	(1135–1140)	J.L. 8282	Évêché, n° *12b	32
7	1142 juin 23	J.L. –	Saint-Sulpice-en-Bugey, n° 2	44
8	1142 décembre 4	J.L. 8246	{ Évêché, n° 13 { Chapitre Saint-Jean, n° 1	33 39
9	(1144) novembre 10	Lucius II J.L. –	{ Évêché, n° 14 { Saint-Sulpice-en-Bugey, n° 3	33 44
10	1146 janvier 24	Eugenius III J.L. –	{ Évêché, n° 16 { Saint-Sulpice-en-Bugey, n° 5	34 45
*11	(1145–1153)	J.L. –	Saint-Sulpice-en-Bugey, n° *6	45
12	1157 mai 21	Hadrianus IV J.L. 10277	Évêché, n° 17	34
*13	(1162, après août– 1163)	Alexander III J.L. –	{ Évêché, n° *18a { Clercs du diocèse, n° *1a	34 50
*14	(avant 1163 septembre 8)	J.L. –	{ Évêché, n° *18b { Clercs du diocèse, n° *1b	34 50
*15	1163 septembre 8	J.L., II, p. 174	{ Évêché, n° *18c { Clercs du diocèse, n° *1c	35 50
*16	1168 (avril, fin)	J.L. –	Évêché, n° *19a	35

17	1168 (avril, fin)	J.L. 11391	Évêché, n° 19b	35
18	1171 avril 26	J.L. –	Saint-Sulpice-en-Bugey, n° 7	46
*19	(1167–1174)	J.L. –	{ Évêché, n° *20a { Laïcs du diocèse, n° *1a	36 51
*20	(1167–1174)	J.L. –	{ Évêché, n° *20b { Laïcs du diocèse, n° *1b	36 51
*21	(1167–1174)	J.L. –	{ Évêché, n° *20c { Laïcs du diocèse, n° *1c	36 51
22	(1173–1176) juin 17	J.L. –	Évêché, n° 21	36
*23	(1174 ou 1176) mars 20	J.L. –	Évêché, n° *21 bis	37
*24	1179 mars 5–19	J.L. –	Évêché, n° *22	37
*25	(1159–1181)	J.L. –	Saint-Sulpice-en-Bugey, n° *8	46
Lucius III				
26	1183 février 1	J.L. –; B-B/S 471	Saint-Sulpice-en-Bugey, n° 9	46
*27	1183 (février, début)	J.L. –; B-B/S –	Bons, n° *1	48
28	1183 février 3	J.L. –; B-B/S 473	Saint-Sulpice-en-Bugey, n° 10	47
29	(1184) février 17	J.L. 14984; B-B/S 961	{ Évêché, n° 23 { Innimont, n° 1	37 48
30	(1184–1185) octobre 1	J.L. 15270; B-B/S 1807	Évêché, n° 24	37
Clemens III				
*31	(cr. 1190)	J.L. –	Évêché, n° *25	38
Celestinus III				
32	1194 juin 4	J.L. –	Évêché, n° 26	38

II. Actes de cardinaux, legats et juges délégués

?*1	1060 janvier 31–février 2	Nicolaus II Stephanus presb. card. s. Chryso- goni	Évêché, n° ?*1	29
*2	1072 (1073?) mars 2	Alexander II Giraldus Ostien. episc.	Évêché, n° *2	29
*3	1099 (juillet)	Urbanus II Hugo Lugdunen. archiepisc.	Évêché, n° *3	29
*4	1103 (janvier, début)	Paschalis II Milo Praenestinus card. episc.	Évêché, n° *4	30
*5	1115 (août, début)	Guido Viennen. archiepisc.	Évêché, n° *6	30
*6	1124 mai 30	Calixtus II Petrus archiepisc. Viennen.	Évêché, n° *7	31
7	(1134–1139)	Innocentius II Petrus Lugdunen., Hubertus Bisuntin. archiepisc., Berlio Belicen. episc.	Évêché, n° 11	32
*8	(1145)	Eugenius III Amedeus Lugdu- nen. archiepisc.	Évêché, n° *15	33
9	(1146)	Amedeus Lugdu- nen. archiepisc.	Saint-Sulpice-en-Bugey, n° 4	44
*10	(1167–1174)	Alexander III Petrus archiepisc. Tarentasiae et alius episc.	Évêché, n° *20a	36
*11	(1167–1174)	clerici Bellicenses	Évêché, n° *20c	36

III. Lettres adressées au pape

*1	(1135–1140)	Innocentio II Aymo abbas mon. s. Andreae Viennen.	Évêché, n° *12a	32
		Alexandro II		
*2	(1162, après août–1163)	canonici nonnulli Bellicenses	{ Évêché, n° *18a Clercs du diocèse, n° *1a	34 50
*3	(avant 1163 sept. 8)	canonici Bellicenses, electores Antelmi episc.	{ Évêché, n° *18b Clercs du diocèse, n° *1b	34 50
*4	163 sept. 8	Antelmus episc. Bellicen.	{ Évêché, n° *18c Clercs du diocèse, n° *1c	35 50
*5	(1167–1174)	Humbertus III, comes Sabaudiae	{ Évêché, n° *20a Laïcs du diocèse, n° *1a	36 51
*6	(1167–1174)	Humbertus III, comes Sabaudiae	{ Évêché, n° *20c Laïcs du diocèse, n° *1c	36 51

